

331

Vol. 49, No 3 - Juin 2023

JOURNAL

Epik *Cacouna*



KAGWANAK

ACTUALITÉS

Cacouna Nature et Culture



ERIC le ROCKONTEUR
spectacles & ateliers p.3



FESTIVAIRE #2
programme + p.4-5



**Chronique
Juridique**
à vélo cet été
p.14

Première Nation W. W. p.26



sommaire

Vol. 49, no 3 - Juin 2023

- 3 édit / le rockonteur vous invite
- 4 le festuaire 2
- 6 loisirs kakou - fête nationale
- 7 fabrique / aînés / fermières
- 8 biblio
- 10 langue magique 75 / foire printa.
- 11 chron. à fond la vie #10 (juin)
- 12 racines boulangerie fermière
- 13 chronique oiseau migrateur 35
- 14 chronique juridique à vélo
- 15 communiqués
- 16 municipalité / mot mairesse-avis
- ... chronique - condensés - +
- 24 communiqués
- 25 consult. mrc - qualité de vie
- 26 pnww actualités
- 27 babillard / église st-james
- 28 corpo développement

+ (distrib. locale) cahier des services 2023



Cacouna Nature et Culture

Une PREMIÈRE : les oies ont envahi, ce printemps, la grande anse Fontaine Claire, y trouvant, comme les marcheurs locaux, l'énergie unique des grands espaces maritimes offerte à tous les vivants

Pour vous donner le goût de parcourir ce numéro, observez chaque bulle-image de couverture et tentez de retrouver l'article qu'elle pourrait illustrer.

Photo de fond : Yvan Roy

à la une

ERIC LE ROCKONTEUR

SPECTACLES & ATELIERS p.3

FESTUAIRE #2 - 16 JUILLET

PROGRAMME + CONTENU p.4-5

Chronique Juridique

À VÉLO CET ÉTÉ p.14

Première Nation W. W.

POURSUITE DES PROJETS

ET TRAVAUX... p.26

COUPS D'OEIL SUR ... CACOUNA-NATURE&CULTURE

À partir des bulles-images de couverture,

TROUVEZ À QUELS ARTICLES ELLES RÉFÈRENT

PARUTIONS À VENIR

1^{ère} date: limite réception matériel

2^e date: distribution

#332 - SEPT 7 / 14

#333 - OCT 19 / 26

#334 - DEC 7 / 14



EDITIONS

NOS PUBLICATIONS SONT DISPONIBLES

MARCHÉ DESBIENS & FILS, BOUTIQUE FOLIDÉCO
BUREAU MUNICIPAL, LIBR. DE RIV-DU-LOIP
ou DIRECTEMENT DE L'ÉDITEUR :

journalepik.com - epik@videotron.ca



Le journal EPIK a reçu, pour 2020-2023, une aide au fonctionnement de 38 747 \$ du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Programme de soutien aux médias communautaires incluant une majoration ponctuelle de 7 192 \$ (2020-2023).



Journal EPIK de Cacouna

- **JOURNAL EPIK DE CACOUNA**, www.journalepik.com
C.P.2025, Cacouna, G0L 1G0, Qc. « epik@videotron.ca »

- **TIRAGE**: 1050 exemplaires, 6 fois /an

- **DISTRIBUTION**:

Cacouna (GRATUIT). Abonnement extérieur (12.\$ / an).

- **MEMBERSHIP**: 5.\$ / an - Campagne automnale 100 jours.

- **PUBLICITÉ LOCALE**: CARTES D'AFFAIRES: 70.\$ / an.

AU NUMÉRO: PAGE COMPLÈTE: 140.\$;

1/2: 70.\$, 1/4: 35.\$, 1/8: 20.\$.

Contactez Yvan Roy (418.862.3061, laissez le message)

ou envoyez un courriel à epik@videotron.ca.

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION**:

Yvan Roy, prés. coord.; Marielle Perron, v. prés.; Christine Belliveau sec.

- **DÉPOT LÉGAL**: Bibliothèque Nationale du Québec, et du Canada,

ISSN 0836-8848. Envoi de publication canadienne - no 488216.

- **POLITIQUE D'INFORMATION**:

Le journal EPIK appartient à la population cacounoise et chacun/chacune peut y participer et s'y exprimer librement par des opinions, chroniques, compte rendus, nouvelles, etc.

La rédaction se réserve le droit de corriger le français, pour une meilleure lecture ou compréhension, et de refuser ou de faire modifier tout article qui ne respecte pas l'éthique et les objectifs du journal.

L'EPIK est membre de



ÉDITO : CACOUNA NATURE ET CULTURE

Plus que jamais Nature et Culture se marient pour nourrir et dynamiser la population Cacounoise. Après la trop longue période de pandémie, et d'activités et projets en dormance, la communauté tisse de nouveaux liens, propose de nouvelles initiatives et, de l'ancien terreau endormi, l'énergie CacouNaturelle fait germer une nouvelle culture où partage, solidarité, communauté, harmonie trouvent tout leur sens.

Les projets s'harmonisent à la richesse et à la beauté du milieu naturel, les initiatives d'entraide et de partage se multiplient, les lieux et occasions de rencontres et de vie communautaire se développent, les événements culturels sortent des villes pour se rapprocher et s'enrichir au contact de nos milieux naturels.

Nature et Culture retrouvent leur harmonie originelle.

Y
V
A
N
R
O
Y



Bon été harmonieux !

ÉRIC GAGNÉ, *Le Rockonteur vous invite ... chez nous cet été !*



Spectacle du Rockonteur

POINTS DE VENTE DES BILLETTS

Au MARCHÉ DESBIENS
et à L'ENTRÉE des SPECTACLES

Adultes : 20 \$
16 ans et moins: 12 \$



Le coeur d'Éric bat plus fort, depuis toujours, quand il est question de Cacouna...

• *Le Rockonteur* est un spectacle solo qui allie chansons et histoires d'une durée d'environ 1h20. Un théâtre musical mettant en vedette l'auteur-compositeur-interprète Éric Gagné natif de Cacouna et mis en scène par Benoît Archambault (*Mes Aïeux*).

C'est une aventure qui vous transporte dans des tableaux intimes parfois drôles parfois touchants.»

Et ce qu'Éric nous propose cet été, chez nous, va encore plus loin. Amoureux de son Cacouna natal, Éric s'est assuré l'appui et la collaboration de son milieu d'origine: Municipalité, organismes, commanditaires, amis et c'est avec des entreprises du coin qu'il fait affaire pour assurer l'environnement technique, matériel et médiatique nécessaire au projet.

Le journal EPIK a parrainé sa demande d'aide pour ce projet auprès du *Fonds d'Initiatives Culturelles de la MRC* qui a accepté d'accorder une subvention de 2 230\$ pour sa réalisation.

À la série de 4 spectacles présentés sur la scène de la salle paroissiale de Cacouna les samedis 8, 22, 29 juillet et 5 août, et en collaboration avec le responsable des Camps de Jour du terrain de jeux, 4 ateliers seront offerts aux 80 jeunes qui y sont inscrits à raison de 20 jeunes par atelier.

L'atelier consiste en une heure de formation à l'art de raconter. Chaque atelier aura normalement lieu la veille (vendredi) des spectacles.

Cette initiative d'Éric démontre concrètement sa réelle motivation à donner le goût aux jeunes de construire leurs propres histoires à partir de leur vécu, de l'endroit où ils vivent et, peut-être même de joindre une chanson à ces histoires. Par ces ateliers, il veut leur montrer comment y parvenir. On peut dire qu'il vient semer à Cacouna de la graine de conteurs, de créateurs, un peu pour rendre à son village un peu de ce qu'il lui a apporté.

À Montréal, où il demeure présentement, dans le cadre du *Festival St Ambrose Fringe 29 mai - 18 juin 2023*, à la soirée d'avant-première *Fringe-For-All* fin mai, où les artistes ont eu à présenter, devant 1 200 spectateurs, un extrait de 2 minutes de leur spectacle, Éric a offert un avant goût de son spectacle du Rockonteur... Ont suivi, sur diverses scènes de cet événement, 6 représentations de son spectacle dans une période de 9 jours seulement...

Pour y parvenir, je suis à peu près convaincu qu'il a vu là, avant tout, une bonne façon de parfaire le spectacle en vue d'une solide performance à Cacouna cet été.

Il semble être sur la bonne voie car, au terme de ce Festival où défilent plusieurs centaines d'artistes, anglophones et francophones, Éric était en nomination pour «l'artiste qui réalise la meilleure performance avec le minimum de moyens» ... il faut le faire !

Nous serons à même de nous en réjouir, cet été, à l'une de ses représentations !

**C'est à la SALLE PAROISSIALE que ça se passera :
les samedis 8 juillet, 22 juillet, 29 juillet et 5 août 2023 à 19h30.**

YR

15 JUILLET 2023 : PROGRAMMATION DE LA DEUXIÈME ÉDITION DU FESTUAIRE DE CACOUNA

Après le succès de l'édition 2022, l'équipe de la programmation du festival multi-arts revient avec une édition de feu. Réservez votre samedi 15 juillet dans le Bas-Saint-Laurent!

Encore cette année, l'accessibilité des artistes et leur générosité à partager leur démarche avec le grand public caractérisera l'événement à partir de 13h.



MUSIQUE DE CHAMBRE

L'Ensemble Renouveau : Le quintette formé des sopranos **Carole-Anne Roussel** et **Évelyne Laroche**, de la violoniste **Jessy Dubé**, du pianiste **Bruce Gaulin** et du violoncelliste **Simon Desbiens** présente un répertoire accessible qui allie magnifiquement opéra, musique de chambre, musique de film et folklore. Félicitations à **Carole-Anne Roussel**, finaliste du grand concours de chant international Reine Elizabeth 2023!



DANSE CONTEMPORAINE

Programme double : D'origine chinoise, **Naishi Wang** a son point d'attache à Toronto. Interprète virtuose, il a dansé pendant sept ans pour la compagnie Toronto Dance Theater avant de créer sa propre compagnie. Il nous présente **SOUFFLE**, un solo qui aborde notre rapport à l'air en cette époque de préoccupations environnementales.

Soraïda Caron, chorégraphe et interprète, nommée Artiste de l'année au Bas-Saint-Laurent par le Conseil des Arts et des Lettres du Québec en 2022, présente un solo autobiographique en chantier : **LES PETITS DÉSORDRES**.

Leurs performances seront suivies d'un bref échange avec le public animé par le chorégraphe et danseur de renommée internationale **Paul-André Fortier**.

Crédits photos : Hans Michael Lenz - Yvan Couillard - Hugo Glendinning



Crédit photo : Jeanne Rndeau-Ducharme

ART VISUEL

L'artiste-peintre **Stéphanie Robert** présente une nouvelle série de peintures inspirées du monde vivant, de l'estuaire et du territoire bas-laurentien. Installée depuis quelques années dans son atelier situé dans l'ancien presbytère de Cacouna, Stéphanie rayonne au Québec et à l'étranger avec son travail d'illustratrice et de peintre. Elle présente sa démarche sensible teintée par un fort intérêt pour la vie intérieure lors d'un cocktail-vernissage ouvert aux festivaliers.

Attention, les places sont limitées. Arrivez tôt!



Crédits photos :

Justine Latour - Jeremie Battaglia - Julie Artacho

LITTÉRATURE

Fanny Britt est romancière, traductrice, essayiste et dramaturge. Deux fois récipiendaire du prix du Gouverneur général, elle est sans conteste l'une des écrivaines les plus en vue de sa génération.

Conversation libre en formule cabaret animée par le cinéaste **Hugo Latulippe**, apéro à la main, il sera question des thèmes de prédilection de l'autrice : la famille, l'intimité et l'incommunicabilité, les mécanismes pervers de l'ordinaire, mais aussi sur leurs fulgurances. Le tout ponctué d'extraits de l'œuvre de Fanny lus par la comédienne **Véronique Côté**.



Crédit photo : David Ospina

THÉÂTRE

L'acteur et auteur **Mathieu Gosselin** présente sa dernière création théâtrale, **Gros Gars**. Sur une scène encombrée d'artefacts technologiques en apparence vétustes tout droit sortis des années 80-90, Mathieu nous invite dans son univers et se dévoile doucement à travers sa poésie. Entre un vieux lecteur CD, une pile de poèmes écrits au secondaire et au Cégep qu'il nous lit au hasard et une multitude de t-shirts noirs de groupes rock différents, il fouille avec humour et humilité les reliques du passé.

CONCERT ENSEMBLE RENOUVEAU

PASSION FRANÇAISE
13h - à l'église
Saint-Georges-de-Cacouna



DANSE CONTEMPORAINE NAISHI WANG

présentée par **PAUL-ANDRÉ FORTIER** + présence et performance
de la chorégraphe et danseuse **SORAÏDA CARON**
15h - dans le stationnement de l'église Saint-Georges-de-Cacouna

*places
limitées*

EXPOSITION DE PEINTURE

STÉPHANIE ROBERT

17h15 conversation avec le public
+ ouverture de la **GALERIE ÉPHÉMÈRE**
de 14h à 20h
- dans l'ancien presbytère de Cacouna

ENSEMBLE VOCAL COUSIN/ COUSINES

16h
à l'église Saint-Georges-de-Cacouna

ARTISTES DE LA COMMUNAUTÉ

CABARET LITTÉRAIRE FANNY BRITT

HUGO LATULIPPE s'entretient avec
+ performance de **VÉRONIQUE CÔTÉ**
18h15 - sur le parvis de l'église Saint-Georges-de-Cacouna
(dans l'église en cas de pluie)

MATHIEU GOSSELIN présente GROS GARS

20h30 - dans la
Salle paroissiale
de Cacouna

THÉÂTRE

PRÉSENCE DE
RACINES
BOULANGERIE
FERMIÈRE
ET
MICROBRASSERIE AUX
FOUS BRASSANT
TOUTE LA
JOURNÉE

FESTUAIRE 2 A I R E



ÉGALEMENT SUR LE SITE

Cette année encore, **Ève et Fabien de Racines Boulangerie fermière** (nommés pour une 2^e année aux *Lauriers québécois de la Gastronomie*) proposeront des goûtes salés et sucrés aux festivaliers.

La bière de la microbrasserie de Rivière-du-Loup **Aux Fous Brassant** sera offerte sur place.

ARTISTES DE LA COMMUNAUTÉ

L'ensemble vocal **cousins-cousines** - **Françoise, Marcelle et Rémi**, bien connus au village et dans la région - présentera un éventail de leurs grands succès, à 16h à l'église Saint-Georges de Cacouna.



LE FESTUAIRE DE CACOUNA EST GRATUIT

L'édition 2023 du Festuaire de Cacouna sera de nouveau **ENTIÈREMENT GRATUITE POUR TOUS** grâce à la générosité de ses partenaires : la *Municipalité de Cacouna* : Espace **MUNI** dans le cadre du programme *Voisins Solidaires*, via l'entente de développement culturel *MRC de Rivière-du-Loup*, conjointement avec le *Ministère de la Culture et des Communications du Québec* : la députée provinciale de *Rivière-du-Loup-Témiscouata* **Amélie Dionne**, la *Ministre du tourisme du Québec* **Caroline Proulx**, le député fédéral de *Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup* **Bernard Généreux**, l'entreprise **Hugues Guérette**, le *Groupe Lebel*, la *Caisse populaire Desjardins de Viger et de Villaray*, les *Toitures Estbec*, et **Alcide Ouellet et fils**.

La Fête nationale du Québec

**23 juin 2023
17h à minuit
Parc Fontaine Claire**

Souper hot-dogs Bar sur place À partir de 17h	Yoga et danse avec Josée St-Onge 18h à 19h30	Maquillage avec Marie-Libellule 18h30 à 20h30
Chansonnier Yannik Lavoie 19h30 à minuit	Hommage au drapeau Discours patriotique 21h45	Feux d'artifice 22h

La fête a été rendue possible grâce la subvention de la SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST DU QUÉBEC.

Les membres du Comité des Loisirs de Cacouna vous invitent à participer en grand nombre aux festivités soulignant la Saint-Jean-Baptiste au Parc Fontaine-Claire ce vendredi 23 juin. Apportez votre joie de vivre, une chaise et une « p'tite laine » pour palier à toutes les éventualités.

Nous vous demandons également de prévoir le coup et d'apporter un peu de monnaie et petites coupures (1\$, 2\$, 5\$ et 10\$) pour vos achats.

Cela permettra de faciliter les transactions et d'accélérer le service. Un petit geste qui sera grandement apprécié des bénévoles qui travaillent très fort pour vous offrir un bel évènement.

Bonne Fête Nationale !

FAVUZZI



Nouveautés chez

CAMELLIA SINENSIS



folidéco

792 du Patrimoine
Cacouna, Qc
418-605-9800



CASSIS MONNA & FILLES



Pancakes croustillants au sucre à la cannelle



Biscuits milliardaires chocolatés

ZOE FORD

Twists à la Cannelle



Conseil de FABRIQUE



INFORMATIONS

• HORAIRE DES MESSES DU DIMANCHE À 10H :

Juin : AUCUNE MESSE.

Juillet : dimanche le 2.

Août : dimanche le 6.

Septembre : dimanche le 10.

Bonne entrée dans l'été !

Pour la Fabrique:

Chantal Beaulieu, Marguillière



Amis des AÎNÉS

Pour conclure notre fin de saison, nous avons organisé un **dîner commandité par Centre d'Entraide Horizon** (Les cafés Ludo) représenté par Pierre Hugues Dion. Merci aux bénévoles du comité pour la préparation du repas et l'aménagement de la salle. Un tirage de trois prix de \$50,00 a été fait parmi ceux qui ont participé aux activités durant la saison. Pour finir l'après-midi, il y a eu des jeux de société.

J'aimerais vous informer que **c'est le 11 septembre que reprendront les activités intérieures**, les lundis et mardis en après-midi à la salle paroissiale de Cacouna.

Pour la période estivale nous serons présents les mardis après-midi, tant que la température le permettra, au Parc de L'héritière, pour jouer au shuffleboard et à la pétanque.

Merci de votre participation

Comité amis des aînés Cacouna

Cercle de FERMIERES



Les Fermières sont à confectionner les articles qui seront vendus à notre Vente Estivale, de retour cette année du 24 juin au 1 août, tous les jours de 10h à 16h, à l'atelier du Cercle Fermières au 420 rue du Couvent - 418-867-1781 #229

**Plusieurs artisanes, avec des pièces confectionnées de leurs mains:
Tissage, couture, tricot**



Le 7 juin dernier, les membres du Cercle des Fermières de Cacouna, par une lettre de la présidente, ont tenu à remercier la Caisse Desjardins de Viger et Villeray pour un soutien financier de 500,00\$.

Ce soutien a permis au Cercle d'acheter un ****Square**** pour faciliter les transactions avec les membres et la clientèle.

Nos réunions se tiennent du deuxième mardi du mois de septembre jusqu'au mois de juin de chaque année.

Il ne faut pas hésiter à faire connaître notre organisme afin de transmettre nos connaissances.

Et n'hésitez pas à inviter une amie, une sœur ou une voisine à assister à nos rencontres afin de leur donner le goût de faire partie de notre belle aventure du Cercle de Cacouna.

Soyons fières d'être fermières et de nos valeurs.

Votre CAL : Louiselle, Claudette, Réna, Huguette, Andrée et Diane.

BIBLIOTHÈQUE ÉMILE-NELLIGAN



HORAIRE du 24 juin au 3 sept.

Lundi: 19h à 20h

Mercredi: 19h à 20h

Jeudi: 15h30 à 16h30 + 19h à 20h

Samedi: FERMÉ

Ouverture aux Samedis-Culture

Fermeture de la Bibliothèque du 23 juillet au 5 août
(vacances de la construction)

LES SAMEDIS-CULTURE

Une surprise culturelle à chaque mois ! Entrée gratuite.

SAMEDI 6 MAI À 14H

MIREILLE LESSARD

Clowns humanitaires

Prolongation de l'exposition tout le mois de juin et juillet

Public : Familial / pour tous

Venez voir ou revoir l'exposition *Clowns humanitaires*, un joyeux reportage-photo de Mireille Lessard où les enfants de Kitcisakik et leurs amis clowns sans frontières sont à l'honneur. Profitez de votre passage pour acheter une photo de l'exposition, encadrée ou sans cadre – Une belle idée pour décorer une chambre d'enfant ou égayer un bureau! Tous les profits sont versés directement à l'artiste.

Pour le processus d'achat, passez voir nos bibliothécaires ou bien contactez l'artiste au : mireille.lessard@icloud.com



Mireille Lessard, au centre, et sa famille.
Photo Geneviève Morin

LIVRES SUR DEMANDE

Envie d'un livre en particulier ?

Essayez notre - très populaire - service de demandes spéciales! Venez à la bibliothèque faire prendre en note votre demande par nos bénévoles qualifiés, ou bien envoyez le titre du livre convoité et le nom de son auteur par courriel à biblio.cacouna@crsbp.net. Dès que le livre demandé sera reçu, nous vous téléphonerons.

À noter qu'il peut y avoir un délai de quelques semaines avant de le recevoir. Si jamais, après votre processus de demande spéciale, vous apprenez que le livre n'est pas disponible au sein du Réseau biblio Bas-St-Laurent, vous pourrez le faire inscrire sur notre liste de suggestions d'achat.

SAMEDI 8 JUILLET À 14:00

Carla Azouri Maalouf

Le roman Mazra et l'histoire du génocide arménien

Public : adulte



À travers les héroïnes de son roman *Mazra*, l'autrice libano-canadienne Carla Azouri Maalouf nous ouvre la piste d'un passé dérobé, celui du peuple arménien. Son roman, bien qu'une fiction, s'inspire de la vie de sa grand-mère et de faits historiques réels. Carla Azouri offrira, en exclusivité à la bibliothèque Émile-Nelligan, une conférence sur l'histoire des Arméniens, du génocide à la survivance.

La conférence sera suivie d'un échange avec le public où vous pourrez lui poser toutes vos questions sur les Arméniens, le métier d'écrivaine, le Liban, l'immigration au Québec, etc!

SAMEDI 5 AOÛT À 14:00

Georgette Renaud et Daniel Projean

L'Heure du conte

Public : Tous ceux qui ont gardé un cœur d'enfant



Georgette et Daniel adorent raconter des contes, des palabres, des légendes et pourquoi pas... des menteries! Depuis 17 ans, ces deux conteurs hauts en couleur font voyager leurs histoires du Québec à la France, en passant par le Togo, le Burkina Faso et le Bénin.

Un lutin, l'imaginaire!
Un livre, l'écriture.

La terre, la communication
vers les gens d'ici et d'ailleurs.

C'est ce qui vous attend
ce 5 août à 14 heures.



SERVICES

UNE NAISSANCE, UN LIVRE

Il nous reste plusieurs troussees d'albums pour poupons!
Venez réclamer la vôtre.

LIBBY - REVUES EN LIGNE

Libby est une ressource en ligne réunissant plus de 3 000 revues numériques. Pour y accéder, ayez en main votre numéro d'utilisateur et votre NIP. Rendez-vous sur le site <https://www.reseaubibliobsl.qc.ca> à l'onglet *Ressources numériques*. Vous avez oublié votre NIP? Pas de panique! Il s'agit des quatre derniers chiffres du numéro d'utilisateur écrit à l'endos de votre carte de bibliothèque.



9 SEPTEMBRE ET 10 SEPTEMBRE JOURNÉES DU PATRIMOINE RELIGIEUX 2023

Public : Familial / pour tous

Entrée gratuite / contribution volontaire

Cette année, les deux églises de Cacouna, l'une de tradition protestante, l'autre catholique romaine, forment une même équipe pour vous offrir deux jours d'émerveillement!

SAMEDI 9 SEPTEMBRE

10:00: Église Saint-Georges de Cacouna.

Conférence de Geneviève Morin sur Bernard Leonard, Maître verrier, artisan des vitraux de l'église.

Durée : 60 minutes.

11:00 à 12:00: Église Saint-Georges de Cacouna.

Visite libre ou en compagnie de notre équipe de guides.

- Pause diner -

13:00 : Église Saint-James the apostle.

Présentation du documentaire *Rivière-du-Loup Below* de Daniel Breton. Le film retrace l'histoire d'hommes et de femmes anglicans qui ont marqué l'histoire du Bas-St-Laurent.

Durée : 20 minutes

13:30 à 15:00 : Église Saint-James the apostle.

Visite libre ou en compagnie de notre équipe de guides.

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE

10:00 : Église Saint-James the apostle.

Présentation du documentaire *Rivière-du-Loup Below* de Daniel Breton. Le film retrace l'histoire d'hommes et de femmes anglicans qui ont marqués l'histoire du Bas-St-Laurent.

Durée : 20 minutes

10:30 à 12:00 : Église Saint-James the apostle.

Visites libres ou en compagnie de nos guides.

- Pause diner -

13:00 : Église Saint-Georges de Cacouna.

Conférence de Geneviève Morin sur Bernard Leonard, Maître verrier, artisan des vitraux de l'église.

Durée : 60 minutes.

14:00 à 15:00: Église Saint-Georges de Cacouna.

Visite libre ou en compagnie de notre équipe de guides.

Responsable: Geneviève Morin,
Consultez notre page Facebook pour plus d'informations.

BIBLIOTHÈQUE DE SEMENCES

Deux anciennes étagères à cassettes audio de la biblio ont été recyclées en bibliothèques de semences potagères ou ornementales. Merci à notre bénévole Martine Roy pour le design et à la MRC de Rivière-du-Loup pour son don de semences.



Photo Geneviève Morin

Ici, même principe que le frigo-partagé : on donne nos surplus de sachets dont les graines sont encore aptes à germer, on prend les sachets dont on a besoin. Pas besoin d'être à faible revenu pour prendre des semences! L'idée est d'éviter que nos sachets ne dorment dans nos armoires trop longtemps... et se perdent, alors qu'elles pourraient prendre vie dès maintenant dans le jardin des voisins!

EXPOSITION DE MANGAS

Avis aux ados : la collection de mangas *Demon Slayers* (en français) est disponible à la biblio jusqu'au 14 septembre. Venez les emprunter!

Aussi : la biblio possède deux casques de réalité virtuelle. Passez essayer les jeux sur place!



POUR ENFANTS: LIVRES AUDACIEUX ET COLORÉS

La biblio a fait l'acquisition d'albums "coups de cœur" pour enfants, dont *C'est quoi un réfugié* d'Élise Gravel et deux livres de la collection "Mini Punk" : *Voivod : le trash métal expliqué aux enfants* et *Claude Gauvreau : l'art vraiment bizarre expliqué aux enfants*. Note : les parents rebelles ont le droit de les lire en cachette pendant que les enfants dorment...

Aussi : pour les petits et les grands qui apprennent une nouvelle langue, nous avons fait l'acquisition de magnifiques albums bilingues **français-espagnol**.

CROQUE-LIVRES

Les "cabanes à livres" ou *croque-livres* sont de retour à Cacouna!

Au parc Fontaine-Claire ou près du Bureau Municipal, venez bouquiner des trésors ou donner vos livres usagés.



Photo Geneviève Morin

EXPRESSIONS DU QUÉBEC... et d'ailleurs

Voici une série d'expressions courantes au Québec recueillies et expliquées par un collaborateur et ancien résident de Cacouna, Louis-Philippe Pelletier, pour faciliter les échanges entre générations ou anciens et nouveaux Québécois.

... suite du no 75 (Avril)

283 - Au fur et à mesure = Successivement, dans la même proportion, comme dans "Dépenser ses dollars au fur et à mesure qu'on les gagne".

284 - "Ben coudon !" = Exclamation utilisée surtout pour marquer l'étonnement et pouvant signifier : "On aura tout vu !".

285 - "Remplis mais foule pas !" = "Tu peux me raconter des faussetés, mais n'exagère pas trop...!"

286 - Lever le nez (sur une chose ou une idée) = La juger peu importante ou pertinente, ou même mauvaise.

287 - Des vertes et des pas mûres = Des choses étonnantes qu'on raconte, parfois des choses invraisemblables ou à peine croyables.

288 - Empêcheur de tourner en rond = Quelqu'un qui freine les initiatives spontanées des autres, notamment leur désir de s'amuser.

289 - Marcher les fesses serrées = Faire très attention à ce qu'on dit et qu'on fait, par crainte d'une conséquence.

290 - Mettre de l'eau dans son vin = Accepter un compromis, diminuer ses revendications.

291 - Se jeter dans la gueule du loup = Se placer soi-même, par inadvertance, dans une situation où l'on risque d'avoir des problèmes, des embêtements.

292 - Une histoire à dormir debout = Des propos ennuyants, de peu d'intérêt, ou même invraisemblables.

293 - "C'est le restant du bouquet !" = C'est le comble ! Il ne manquait plus que ça ! Ça dépasse l'entendement !

294 - Être aux aguets = Être très attentif, sur ses gardes. Avoir les yeux et les oreilles bien ouverts (pour surveiller une chose appréhendée).

295 - En boucher un coin à quelqu'un = Par ses paroles convaincantes, l'amener à changer d'opinion sur un sujet (et peut-être à se montrer plus modeste à l'avenir).

JACQUES PELLETIER, Ptre 1930-2023



UN DÉCÈS
QUI NOUS
RAMÈNE À
LA PETITE
HISTOIRE
DE
CACOUNA

À l'Hôtel-Dieu de Québec, le 9 mai 2023, à l'âge de 93 ans, est décédé monsieur le chanoine honoraire Jacques Pelletier, fils de feu madame Angéline Dubé et de feu monsieur Luc Pelletier.

Ordonné prêtre le 12 juin 1954, l'abbé Jacques Pelletier avait célébré sa première messe à Cacouna. Son père, Luc Pelletier, avait été chef de gare à Cacouna, avant de prendre sa retraite.

Il était aussi le cousin d'un collaborateur de l'EPIK, Louis-Philippe Pelletier, auteur des *EXPRESSIONS DU QUÉBEC... et d'ailleurs* (Chronique du haut de cette page).

Il était originaire de Mont-Carmel, Kamouraska, mais l'inhumation de ses cendres se fera ultérieurement ici-même à Cacouna.

LA FOIRE



2023

PRINTANIÈRE



un SUCCÈS



10

1976

RETOUR AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



1976 marque une nouvelle étape dans ma carrière. Le MAPAQ ouvre un concours pour le recrutement d'un directeur de l'enseignement agricole dispensé dans les instituts de technologie agricole de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe. Même si je sais que je n'obtiendrai pas le poste, je présente quand même ma candidature.

Je connais bien la personne qui a été pressentie et elle est qualifiée pour remplir ce poste. Il semble que j'ai impressionné le jury. Je suis invité à devenir l'adjoint du nouveau directeur. **On est surpris de constater que, même si je pratique l'agronomie au ministère de l'Éducation, je connais bien l'agriculture pratiquée dans les diverses régions du Québec.** Comme explication, je leur dis que je parcours la province dans le but de connaître les besoins de perfectionnement, que je maintiens les contacts avec mes confrères agronomes et qu'en plus, mon bureau étant situé au 21^e étage du Complexe G sur la colline parlementaire, j'ai une bonne vision du Québec. Il faut que je dise que je suis le seul agronome à pratiquer la profession agronomique au MEQ. certains confrères me désignent sous le nom: « *le monsieur de l'Éducation* ». **C'est ainsi que je reviens au MAPAQ.**

À la Direction de l'enseignement, on me confie plusieurs dossiers dont celui de la coordination des programmes d'enseignement dans les ITA, celui des adultes et les relations avec le ministère de l'Éducation. Je connais bien les rouages de ce dernier ministère et j'y compte des amis. **Comme responsable de ce dernier dossier, je facilite les contacts et établis des ponts**

qui ont été importants pour les deux ministères. Je suis membre de plusieurs comités et contribue à l'organisation des cours par correspondance en agriculture. **Cette collaboration entre le MAPAQ et le MEQ est une preuve que, lorsque les fonctionnaires veulent unir le fruit de leur expérience respective, ceci est bénéfique pour tous.** C'est la politique professionnelle que j'ai adoptée et je me suis fait un devoir de l'appliquer tout au long de ma carrière.

VERS LA RETRAITE

Le Service des ressources humaines m'avise en 1983 que j'aurai bientôt 35 ans de service. Ceci m'autorise à prendre une retraite de mon employeur. J'examine la proposition. J'en discute avec mon épouse, Pierrette, et je demande plus de précisions sur le plan de mise à la retraite. Les renseignements obtenus nous incitent à accepter l'offre. À ce moment, la retraite est obligatoire après 35 ans de service. Le gouvernement veut réduire le nombre d'employés à la Fonction publique.

Pierrette et moi suivons un cours de préparation à la retraite offert par le gouvernement. Nous retirons de précieux conseils pour cette nouvelle organisation de l'emploi de notre temps et de notre vie de couple.

En février 1985, je prends une pré-retraite que me permet l'accumulation de congés de maladie que je n'ai pas utilisés grâce à ma bonne santé. À l'occasion de mon départ, je suis l'objet de deux fêtes.

Une première, organisée secrètement par un groupe du MAPAQ oeuvrant en dehors de mon cadre de travail,

m'a pris par surprise. **J'ai compris à ce moment qu'il est important de s'intéresser à l'individu qui fait partie d'une chaîne de travail, peu importe le maillon qu'il occupe, soit du simple ouvrier au cadre responsable de l'équipe.** J'en garde un souvenir impérissable.

La deuxième, plus protocolaire mais sincère, regroupe le sous-ministre, André Vézina, le directeur de la Recherche, Bertrand Forest, celui de l'enseignement, Ludger Dufour, des représentants de certains services du MAPAQ et l'ensemble du personnel de la Direction de l'enseignement. Pierrette est présente.

C'est avec émotion que l'on quitte une fonction à laquelle on s'est consacré; on ne peut le faire sans y laisser un peu de soi-même. Cela flatte quand même l'ego de constater que notre travail a été apprécié de nos supérieurs et de nos collaborateurs.

RETRAITÉ ET CONSIDÉRÉ COMME CHÔMEUR

Après avoir épuisé mes congés de maladie, je suis un vrai retraité. En vertu d'une réglementation de la Loi de l'assurance-chômage, je suis considéré comme un sans-emploi qui a droit aux prestations maximales prévues. Je suis quelque peu gêné de ce fait, puisque je reçois une pension résultant de mon emploi antérieur. On me dit que j'y ai droit, car j'ai cotisé à l'assurance-chômage et que c'est l'application de la loi. Je retire donc des prestations durant plusieurs semaines.

... à suivre



CHRONIQUE #11 :

Début de
POT-POURRI



Racines boulangerie fermière

Sur Facebook

20-06-23 GRANDE NOUVELLE

Depuis le début de l'année, nous travaillons très fort et en secret sur un beau projet! On peut enfin vous en parler: depuis quelques jours, nous sommes les nouveaux propriétaires de l'ancien magasin général de Cacouna!

Depuis quelque temps, nous rêvions d'un endroit pour déménager la production, de notre petite maison à la ferme à un local où nous pourrions vous accueillir, devenir un lieu pour notre belle communauté.

Racines boulangerie fermière acquiert le Magasin général Sirois

Quelques heures avant de passer en impression, on voit apparaître sur Facebook la GRANDE NOUVELLE... L'ANCIEN MAGASIN GÉNÉRAL SIROIS vient de passer aux mains de Ève Lapière et Fabien Demandolx, propriétaires de RACINES BOULANGERIE FERMIERE, de L'Isle-Verte. Elle est maraîchère, il est boulanger

Ce nouveau quartier général est apparu comme une évidence lorsqu'il s'est présenté à nous. Tout juste entre la ferme et Rivière-du-Loup, au cœur d'un village magnifique et dans un lieu empli d'histoires et de vie.

On sera prêt à vous accueillir dans ce nouveau lieu quelque part cet automne, le temps de déménager et de mettre la place à notre main!

Dans tous les cas, nous continuerons à être à Rivière-du-Loup, sur la rue Lafontaine, quelques jours semaines, même après l'ouverture à Cacouna. Et en attendant, l'été ira comme prévu! Les marchés publics toutes les fins de semaine, la boutique à Rivière-du-Loup et les commandes à L'Isle-Verte sont toujours les façons de nous retrouver!

Et on vous rejasera de la suite, on fêtera avec vous, soyez-en sûrs!

Ève et Fabien

Les temps changent

... PAS QUE LE CLIMAT !

8 infos que les pros du bac brun connaissent

<p>1</p> <p>L'usine fonctionne</p> <p>L'usine de biométhanisation valorise vos matières organiques en digestat utilisé comme engrais agricole dans la région et en biogaz qui est brûlé pour le moment.</p>	<p>2</p> <p>C'est VRAIMENT valorisé</p> <p>Une collecte de bacs bruns se rend à l'enfouissement lorsque le voyage est accompagné par des matières non acceptées ou en raison de bris. C'est rare, car quand on prend la peine de bien trier, c'est 100% de votre bac brun qui est vraiment valorisé!</p>	<p>3</p> <p>Il réduit la facture collective</p> <p>Le coût de l'enfouissement augmente en fonction du nombre de tonne qu'on y envoie, alors que pour l'usine de biométhanisation, le tarif reste fixe. Réduisons la facture : utilisons notre bac brun!</p>
<p>4</p> <p>Il accepte plein de choses!</p> <p>Ça se mange? Au bac brun! Mais pas que... votre bac accepte aussi les résidus de jardin, les boîtes de pizza en carton, les essuie-tout et les serviettes de table en papier.</p>	<p>5</p> <p>Des alliés précieux</p> <p>Contre les odeurs ou les insectes, placez du papier journal ou du bicarbonate de soude au fond de votre bac ou entre chaque ajout de matières. Une fois vide, lavez-le avec du bicarbonate de soude, de l'eau et du vinaigre!</p>	<p>5</p> <p>Le froid vous aidera</p> <p>Les viandes, les poissons et les résidus animaliers dégagent des odeurs fortes, vous pouvez les entreposer au congélateur entre chaque collecte.</p>
<p>7</p> <p>Manque pas ta collecte!</p> <p>Profitez de la collecte chaque semaine pour faire vider le bac même s'il n'est pas plein. Truc de pro : mettez-vous un rappel afin d'être sûr de ne pas l'oublier!</p>	<p>8</p> <p>Il est facile d'utilisation</p> <p>Ce bac complète tout simplement vos deux autres. Une bonne astuce est de disposer d'un petit bac de comptoir à vider de temps à autres pour éviter de s'y rendre chaque fois.</p>	<p>8</p> <p>Que vous soyez 1, 2 ou 10 à la maison, vos matières organiques ne sont pas des déchets! Si vous ne les compostez pas à la maison, mettez-les au bac brun! Contactez votre municipalité pour en faire la demande!</p>



Mois de l'eau

Juin, c'est le mois de l'eau! Cette ressource est essentielle à la vie, en plus d'être l'habitat d'un nombre important d'espèces animales et végétales. Les pistes d'action suivantes contribuent à préserver la qualité de ces milieux sensibles.

Pistes d'actions pour protéger les milieux humides et hydriques

- 1. Tenter un jardin sans pesticide ni herbicide cette année.
- 2. Remplacer l'engrais par du compost dans le jardin.
- 3. Planter des plantes indigènes à côté et dans les bandes riveraines.
- 4. Fabriquer ses propres produits d'entretien et d'hygiène écologiques.
- 5. Suivre nos conseils pour entretenir adéquatement son installation septique.
- 6. Laisser ruisseler l'eau des gouttières dans le jardin ou dans un baril d'eau de pluie.
- 7. Laver son bateau et ses équipements après chaque utilisation et lorsqu'on change de plan d'eau.
- 8. Dans une embarcation motorisée, réduire la vitesse à proximité des rives afin d'éviter leur érosion et le brassage des sédiments du fond de l'eau.



La nature s'éveille! Les feuilles des arbres ont poussé, les oiseaux se font plus nombreux et chantent dès le lever du soleil.

Étrangement tôt dans l'année.

J'ai toujours en tête ma mère qui me disait s'ennuyer du printemps montréalais. Mai, mois de sa fête, où il faisait là-bas... le temps qu'il fait désormais en mai dans le Bas-Saint-Laurent! Quand elle a emménagé ici à l'époque, il faisait froid et les fleurs tardaient à éclore.

Maintenant, la nature se fait belle pour elle :)

RÉFLEXION PRINTANIÈRE



On est chanceux ici, on a le fleuve pour nous rafraîchir. C'est le temps parfait pour des balades sur la plage, respirer l'air marin, espionner l'arrivée des bélugas aux jumelles, identifier les oiseaux qui viennent se nourrir des gammares quand la marée se retire...

Profitons de chaque instant qui nous est offert, de chaque moment magique.

Envoyons, en pensée, un peu de ce bonheur à ceux qui subissent les conséquences de ces changements climatiques.

On a même pu commencer à jardiner sans craindre une tempête de neige de fin mai!

Savourons . Chaque . Instant

BD

**J
E
U
N
E**

**CRÉA
TRICE**



1ère collaboration de
Roxy

Roxanne C. Auger - 11 ans

Avec l'arrivée du beau temps, vous serez de plus en plus nombreux à vous déplacer à vélo. Peut-être l'utiliserez-vous pour vous rendre au travail, ou peut-être voudrez-vous seulement profiter de notre belle région, de ses paysages pittoresques et de ses fameux couchers de soleil.

Quoi qu'il en soit, se déplacer à vélo requiert beaucoup de concentration, surtout si l'on veut s'éviter des frousses avec les autres usagers de la route.

Ainsi, que vous soyez un cycliste, un automobiliste ou un piéton, nous croyons important de vous rappeler les principales règles et bonnes pratiques à adopter lors des déplacements à vélo, afin d'assurer la sécurité de tous et un meilleur partage de la route.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Code de la sécurité routière s'applique au cycliste

Effectivement, le Code régit l'utilisation des véhicules sur les chemins publics et la circulation des piétons, des cyclistes et des autres usagers de la route sur les chemins publics. Les déplacements à vélo entraînent donc diverses obligations pour le cycliste.

Vous devez rouler du côté droit de la chaussée

Vous devez rouler aussi près que possible du côté droit de la chaussée dans le sens de la circulation. Évidemment, si l'état de la chaussée ne le permet pas ou s'il existe des risques d'emportierage (risques de chute ou de collision dus à l'ouverture d'une portière), vous pouvez vous en éloigner. De même, pour tourner à gauche, en cas de nécessité ou lorsque la signalisation permet la circulation en sens inverse, vous n'avez pas à rester du côté droit de la chaussée.

Vous devez signaler votre présence et vos intentions

Comme l'automobiliste, vous devez signaler votre intention d'effectuer un virage à gauche ou à droite, le tout sur une distance suffisante pour être vu par les autres usagers.

Pour tourner à gauche, il suffit de placer le bras gauche horizontalement.

Pour tourner à droite, vous pouvez placer le bras droit horizontalement ou positionner votre avant-bras gauche à la verticale vers le haut.

Les points d'inaptitude ne s'appliquent pas aux cyclistes

En 2018, des changements ont été apportés au Code de la sécurité routière, de sorte qu'un cycliste qui contrevient aux obligations du Code ne pourra pas avoir de points d'inaptitude sur son permis de conduire. Dé-

À VÉLO CET ÉTÉ

Par M^e Martin Vaillancourt, avocat
et Léa Landry, stagiaire en droit
au cabinet **MICHAUD VAILLANCOURT AVOCATS**

sormais, l'amende constitue la seule pénalité à laquelle vous vous exposez. Or, alors qu'elles variaient autrefois entre 15 et 30 \$, les amendes pour contravention au Code se situent désormais entre 80 et 100 \$.

BONNES PRATIQUES À ADOPTER

Lorsque vous circulez le long de véhicules stationnés, il est recommandé de maintenir une ligne droite et d'éviter de zigzaguer entre les véhicules. Dès lors, il faut garder l'œil ouvert aux occupants des véhicules, qui sont susceptibles d'ouvrir leur portière à tout moment.

À une intersection, vous devez respecter l'ordre de priorité de passage. Ce faisant, il convient de céder le passage aux piétons qui s'y engagent, ainsi qu'aux autres cyclistes et véhicules qui ont la priorité. Il est également recommandé d'obtenir un contact visuel avec les autres usagers de la route, que ce soit pour leur faire un geste afin de leur céder le passage ou s'assurer qu'on vous laisse passer.

À une intersection contrôlée par des feux de circulation, vous devez être attentif aux véhicules qui tournent à droite. Il est prudent de rester derrière ces véhicules puisque les automobilistes ne vérifient pas toujours la présence de cyclistes avant d'effectuer un tel virage.

En présence d'un véhicule lourd, il faut éviter de se positionner dans l'angle mort du conducteur et il est recommandé d'établir un contact visuel avec celui-ci, sans quoi vous devriez tenir pour acquis qu'il ne vous a pas vu. Dans tous les cas, vous devez, par mesure de sécurité, vous immobiliser devant ou derrière, et le plus loin possible. Vous ne devez donc jamais vous immobiliser à côté d'un tel véhicule. En effet, un véhicule lourd devra peut-être se déporter sur le côté pour manœuvrer un virage.

INTERDICTIONS

Le Code de la sécurité routière interdit notamment au cycliste :

- De circuler sur les autoroutes ou leurs voies d'accès;
- De circuler en portant un ou des écouteurs;
- De circuler sur le trottoir, sauf en cas de nécessité ou si une signalisation l'y oblige ou le permet;
- De circuler en manipulant un appareil électronique portatif, qu'il soit ou non tenu en main, sauf s'il affiche des informations utiles à la conduite, auquel cas il doit être installé

sur un support fixe;

- De consommer des boissons alcoolisées en circulant;
- De consommer de la drogue, sauf un médicament en vente libre ou un médicament, autre que du cannabis, qui a été prescrit par un professionnel autorisé à le faire.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

Au Québec, certains accidents impliquant des cyclistes sont couverts par le régime public d'assurance automobile. Le cas échéant, ce régime couvre uniquement les dommages corporels.

Sauf exception et sous toutes réserves, les situations suivantes seront généralement considérées comme des accidents d'automobile et par conséquent couvertes par la SAAQ :

- Accident impliquant un véhicule motorisé immatriculé et en mouvement, par exemple une automobile, une motocyclette ou un camion;
- Emportierage.

Toutefois, les situations suivantes ne sont pas considérées comme des accidents d'automobile et ne seront pas couvertes par la SAAQ :

- Collision avec un véhicule motorisé immobile (automobile, motocyclette, camion) et sans conducteur;
- Collision avec un autre cycliste ou un piéton;
- Accident causé par l'état de la chaussée ou un obstacle sur la voie.

CONCLUSION

En conclusion, nous souhaitons vous rappeler que la prudence est toujours de mise, que vous vous déplaçiez à vélo, en voiture ou à pied. D'ailleurs, le principe de prudence du Code de la sécurité routière prévoit que les usagers vulnérables doivent adopter des comportements favorisant leur sécurité.

Vous serez plusieurs à planifier des vacances d'été. Lors de vos déplacements, partager la route de manière responsable et respectueuse des autres vous permettra certainement de profiter pleinement de vos vacances et de n'en garder que de beaux souvenirs.

POUR REJOINDRE LES AUTEURS

mvaillancourt@mvavocats.com

llandry@mvavocats.com

Tél: 581 801-0198

646, rue Lafontaine, bur. 200

Rivière-du-Loup

COMMUNIQUÉS

De jeunes Cacounois se distinguent au Collège Notre-Dame

Rivière-du-Loup - Le Collège Notre-Dame a récompensé de nombreux élèves lors de son traditionnel gala tenu les 24 et 25 mai derniers à la salle Alphonse-Desjardins du Centre culturel de Rivière-du-Loup. De ce nombre, plusieurs sont des jeunes de notre municipalité.

Voici donc les lauréat(e)s pour l'année scolaire 2022-2023 :

Au 1er cycle :



Fabrice Dumont,
1^{re} secondaire
Prix de l'Association
de parents



Sophie Voyer,
2^e secondaire
Méritas
Rendement



Léonie St-Pierre,
2^e secondaire
Méritas
Travail-efforts



Léana Michaud,
2^e secondaire
Méritas
Leader positif

Au 2e cycle :



Camille Dubé,
3^e secondaire
Méritas
Rendement



Ophélie Létourneau,
5^e secondaire
Méritas
Vie scolaire



Anabelle Dubé,
5^e secondaire
Méritas
Rendement
et
Prix Expo-science

Félicitations à tous !



SÉCURITÉ NAUTIQUE

En plus d'avoir votre carte de conducteur d'embarcation de plaisance, vous êtes tenu par la loi d'avoir de l'équipement de sécurité à bord. Au strict minimum, **vous devez toujours avoir les articles suivants :**

* *Ligne d'attrape flottante d'au moins 15 mètres de longueur*

* *Lampe de poche étanche ou signaux pyrotechniques homologués au Canada*

* *Dispositif de signalisation sonore;*

* *Dispositif de propulsion manuelle (une pagaie) ou ancre fixée à un cordage, une chaîne ou un câble d'au moins 15 m de longueur;*

* *Écope ou pompe à main;*

* *Extincteur de classe 5-Bc*

Il est toujours conseillé, quoi que non obligatoire, d'avoir de l'eau potable, collations, allumettes à l'épreuve de l'eau ou toute autre chose que vous jugez nécessaire en cas d'urgence. Vérifiez les conditions météorologiques, l'état des plans d'eau et tout danger susceptible de compromettre votre sortie.



L'alcool et le plaisancier

Beaucoup de gens ne conduiraient jamais leur voiture après avoir consommé de l'alcool ou des drogues, mais n'hésitent pas à combiner la navigation de plaisance et l'alcool ou les drogues. Bien des gens pensent qu'il n'y a pas de mal à consommer de l'alcool en naviguant, mais en réalité, c'est inacceptable. Conduire une embarcation sous l'influence de l'alcool ou de drogues c'est aussi illégal que de conduire un véhicule en état d'ébriété et peut être même beaucoup plus dangereux qu'on ne l'imagine.

*La Sûreté du Québec vous souhaite
une saison nautique plaisante et sécuritaire.*



Dave Ouellet, sergent

Coordonnateur des relations communautaires
Poste de la MRC de Rivière-du-Loup,
Sûreté du Québec
Bureau 418 862-6303, poste 209,
www.sq.gouv.qc.ca
« Notre engagement, votre sécurité »

Mot de la mairesse



Chères citoyennes
et chers citoyens,

J'aimerais débiter ma chronique en revenant sur le sondage citoyen qui a été fait en avril dernier concernant l'aménagement possible du lien fluvial Bas-Saint-Laurent / Charlevoix au Port de Gros-Cacouna. J'aimerais tout particulièrement remercier les commerces qui ont accepté d'héberger les boîtes servant à recevoir les sondages: notre pharmacie, le Marché Desbiens et le Pub d'Antan. J'aimerais également remercier Danielle Gagné, Louiselle Pelletier, Claude Bouchard ainsi que Jean-Pierre Cormier de nous avoir aidés dans la cueillette de ces sondages. Merci pour votre dynamisme et l'intérêt à la cause.

J'aimerais également remercier l'ensemble des citoyennes et citoyens qui ont pris le temps de répondre à ce sondage et je suis très heureuse de vous mentionner que nous avons comptabilisé 627 signatures; 627 réponses positives en faveur de l'arrivée éventuelle du traversier au port de Gros-Cacouna. En répondant de façon aussi nombreuse, vous avez transmis un message clair et sans équivoque aux membres de votre Conseil municipal : advenant que notre municipalité soit choisie comme port d'attache pour le traversier, notre population accueillera la nouvelle avec grande joie et, ensemble, nous travaillerons pour un développement réfléchi, tenant compte des aspects écologiques, esthétiques, communautaires, urbanistiques et respectueux de nos beaux paysages. Un développement axé vers l'avenir.

Nous avons la chance d'avoir un port en eau profonde à Cacouna, avec de belles infrastructures en santé; il est important de le préserver et de le mettre en évidence.

Nous attendons la décision du gouvernement, toujours prévue pour le printemps 2023 !

Étant donné que nous discutons du port, j'aimerais féliciter, encore une fois, le Groupe Lebel qui a commencé, depuis quelques semaines, la production de granules de bois qu'il a, par ailleurs, déjà commencé à entreposer dans l'un de ses 2 entrepôts sur le quai du port. Je me suis même permis une incursion dans cet entrepôt, en compagnie de notre maître de port, Louis d'Amours. (Voir, ci-dessous, la photo prise par Louis).



Groupe Lebel, une entreprise familiale, créée il y a plus de 65 ans par monsieur Denis Lebel, et dirigée aujourd'hui par son fils, Louis-Frédéric Lebel, un visionnaire également; la pomme n'étant pas tombée loin de l'arbre.

Cette nouvelle usine, construite dans notre parc industriel, représente un investissement de plus de 40M\$ et valorise les résidus de sciage,

de rabotures, de copeaux et d'écorces qui, autrefois, étaient acheminés au site d'enfouissement ou s'entassaient carrément dans les cours des usines de sciage. Elle transforme donc ces résidus en granules de bois afin de créer une énergie verte, participant ainsi à la lutte aux changements climatiques. Une entreprise axée sur l'innovation et à la gestion durable des forêts. **FÉLICITATIONS À TOUTE L'ÉQUIPE DE GROUPE LEBEL.** Nous sommes vraiment fiers de vous compter parmi nos citoyens corporatifs!

J'aimerais également vous parler d'un point particulièrement important pour moi et qui est la relation de proximité avec notre maître de port, Louis d'Amours. Louis a une préoccupation constante par rapport à la quiétude du voisinage. Comme il m'a mentionné dernièrement : « Pour ce qui est de la cohabitation du port avec son voisinage, nous ne sommes pas parfaits. Ça reste que nous sommes un port commercial/industriel situé à quelques centaines de mètres des habitations de la municipalité. On est quand même difficile à cacher. » Il m'a certifié ne pas ménager leurs interventions pour tenter de maintenir l'actuelle qualité de vie pour nos citoyennes et citoyens et même l'améliorer en me donnant quelques exemples :

- Veiller à ce que la machinerie et les camions lourds qui viennent sur le site du port soient entretenus et émettent des bruits normaux;
- Encourager les freins moteurs qu'en cas d'extrême nécessité;
- Positionner les navires avec des activités bruyantes en se servant de l'entrepôt pour couper le plus possible le son;
- Installer un éclairage sur mesure afin de réduire la pollution lumineuse;
- Positionner les nouveaux entrepôts, bâtis sur le site, de façon à réduire l'impact et former un écran visuel avec l'aide de l'entrepôt déjà existant;
- Aussi, l'entreposage de la surcharge au sud-ouest du site est temporaire. Il a été pilé dans l'axe où ça occasionne le moins d'impact visuel. Sa présence vient également réduire une certaine quantité de bruits.
- Le site est propre et nettoyé régulièrement.

Il a ajouté que les Cacounaises et Cacounais sont vraiment compréhensifs, gentils et respectueux avec eux. L'équipe de gestionnaires du port a été à même de le constater, à la mi-janvier, lors de leur présentation sur le Programme décennal de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna. En conclusion, il ajoute qu'advenant que nos résidents aient des questionnements ou faisaient des observations particulières, de ne pas hésiter à communiquer avec lui et qu'il se fera un plaisir d'y faire suite dans la mesure du possible.

Une très belle rencontre que j'ai grandement appréciée. Merci, Louis, pour le temps que tu m'as accordé.

J'ai été invitée, le 11 mai dernier, au baptême et à la mise à l'eau du bateau, le Ciktek de la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk; Ciktek qui signifie « Celui qui est silencieux ». Il s'agit de son premier bateau de pêche hybride à Cacouna; 2e du genre au Canada. Ce bateau permettra à la PNWW de collaborer avec différents organismes, dont le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins. **Félicitations au Grand Conseil de la PNWW pour leur vision, leurs valeurs et leur volonté de non seulement maintenir des relations harmonieuses avec notre communauté, mais de s'impliquer également dans certains de nos projets,** comme l'aménagement de la cour arrière du futur bâtiment qui s'annexera au bureau municipal pour accueillir les installations permanentes de notre CPE, ainsi que dans notre future place publique qui sera réalisée à la place du stationnement avant de notre église.

Mot de la mairesse, suite

Le samedi 10 juin dernier a eu lieu le tournoi d'ouverture à notre Club de golf de Cacouna. Nous avons été choyés par la température. J'aimerais prendre le temps de remercier les membres du Conseil d'administration qui m'entourent pour leur professionnalisme et leur grand intérêt envers notre club. Un gros merci également à tout le personnel terrain et administratif pour leur très bon travail. J'aimerais également remercier le propriétaire du chalet de golf et de notre pavillon d'accueil des golfeurs pour son écoute, sa disponibilité et sa générosité envers nous. Merci Mario! Cette année sera une année de rénovation pour le chalet de golf. Il se refait une beauté pour accueillir éventuellement un restaurant, une poissonnerie, une salle de réception, puisqu'il aura un 2e étage. Nous avons déjà très hâte à l'an prochain! Mais, comme on dit « Une année à la fois »!

Ces dates importantes sont à inscrire dans votre calendrier :

→ **Vendredi 23 juin, à 17h00**, ce sera la St-Jean au Parc Fontaine-Claire ... vente de hot-dogs, alcool, boissons gazeuses, croustilles et friandises; avec animation par Yannick Lavoie, chansonnier qui s'installera à 19h30 pour nous gratter de belles chansons québécoises. De beaux feux d'artifice sont prévus à 22h00. Venez célébrer, avec nous, notre Fête nationale.

→ **Les samedis 8, 22, 29 juillet et 5 août.**

Le spectacle du RockConteur Éric Gagné à la salle paroissiale. Billets en vente au Marché Desbiens et sur place avant les spectacles. C'est un RV. Vous trouverez plus de détails en page 3 de ce numéro.

→ **Samedi 15 juillet: CE SERA NOTRE FESTUAIRE!** Pour cette 2e édition, votre comité organisateur (Sylvie Brillon, Stéphanie Robert, Paul-André Fortier, Hugo Latulippe et moi-même) vous a concocté toute une programmation (voir la publicité), avec des artistes professionnels, talentueux et reconnus par leurs pairs. Nouveauté cette année : Nous aurons un volet « Talent local » avec l'ensemble vocal Cousin/cousines, mettant en vedette Rémi Beau-lieu (« notre » Rémi; conseiller municipal) sa sœur Marcelle ainsi que sa cousine, Françoise Dubé. Nourriture et breuvages seront disponibles sur le site.

Aussi, prendre note que Stéphanie Robert, Paul-André Fortier et Hugo Latulippe se sont regroupés afin de former un OBNL (organisme à but non lucratif). Suite à la confirmation de l'inscription au registraire des entreprises, une assemblée générale de constitution du Festuaire de Cacouna fut organisée et, il me fait plaisir de vous informer qu'un Conseil d'administration a été formé : 5 membres forment ce CA : Marie Hippolyte, Mathilde Côté-Toulgoat, Hugo Latulippe et moi-même (puisque un siège est réservé à un représentant de la municipalité). De plus, nous avons un 5e membre qui préfère l'anonymat. Nous avons eu, tout de suite après l'assemblée, une courte rencontre afin de nous connaître et d'échanger sur nos motivations et intérêts à siéger sur un tel comité. Nous avons fixé notre prochaine rencontre au 21 juin prochain. Pourquoi se créer un OBNL ? *Le Festuaire de Cacouna* aura ainsi accès à des subventions auxquelles il n'aurait pu avoir accès autrement. Déjà notre Festuaire jouit d'une très belle notoriété et visibilité ... et nous avons de grandes ambitions pour le faire évoluer à un autre niveau!

anekdote

Petit rappel : La municipalité a adhéré, l'an passé, à la plateforme numérique ANEKDOTE. Elle se télécharge gratuitement sur votre cellulaire. Nous avons pris le forfait de 45 capsules ... toutes des plus intéressantes, amusantes et captivantes! C'est notre histoire ... Allez-y, ça vaut la peine! Merci à Lynda Dionne, Georges Pelletier & Yvan Roy, pour la composition de chacune d'elles et pour les photos, mémoires vivantes de notre histoire.

Un comité se mettra en branle, prochainement, **pour les festivités de notre 200e anniversaire de fondation qui aura lieu en 2025.** Nous vous tiendrons informés de l'évolution de nos discussions!

***** Attention à tous nos nouveaux arrivants ***** : N'hésitez pas à vous présenter au kiosque d'information, qui sera bien indiqué, lors des fêtes de la St-Jean et du Festuaire. Les membres de la Corporation de développement de Cacouna vous remettront votre pochette d'accueil! Merci d'avoir choisi notre municipalité; une municipalité accueillante et dynamique ... la plus belle municipalité du Bas-du-Fleuve.

Les 19 et 20 juin prochains, je participerai au 1er colloque du Comité Femmes et politique municipale, piloté par la Fédération québécoise des municipalités. Ce colloque a lieu à Victoriaville. Je ferai partie d'un panel qui sera composé de 5 élues. Nous réagirons aux résultats de l'enquête sur les préoccupations des élus.es en 2023, réalisée auprès des membres de la FQM. Durant ce colloque, nous aurons la chance d'assister à de belles conférences inspirantes et enrichissantes. Aussi, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, y fera une allocution. Je vous ferai un suivi.

Psst!Psst!Psst! Ya du nouveau du côté de la boulangerie ... Gardez l'œil et vos oreilles bien ouvertes!

Bravo à nos pharmaciens, Marie-Hélène et Philippe, pour les travaux de rénovation sur leur bâtiment ... non seulement c'est très beau, mais ça s'intègre parfaitement dans le paysage. C'est de très bon goût! Félicitations pour votre dynamisme et votre intérêt envers notre communauté.



Sur ce, je vous laisse en vous souhaitant une belle saison estivale toute en douceur. Profitez de ce temps pour apprécier la beauté de nos paysages, le réconfort des moments conviviaux, la joie de se retrouver en famille et entre amis et de partager de beaux moments. Si vous aimez le golf ... n'hésitez pas à vous rendre à notre Club de golf de Cacouna ... nos préposés au terrain font de vrais p'tits miracles. Comme on dit en bon québécois « notre terrain est *top shape*! ». Si vous êtes davantage « randonnées pédestres » ... le Parc Kiskotuk est à nos portes avec toutes ses splendeurs; vous serez branchés sur la nature!



Un p'tit mot d'encouragement à notre conseillère municipale, Johanne. Nous sommes de tout cœur avec toi et t'envoyons des « tas » d'ondes positives ... lâche pas le combat ! Tu es une battante, positive dans la vie et lumineuse.

Bon été à toutes & tous!
Suzanne



VENTE DE GARAGE

Vous avez besoin de faire de la place dans votre garage ou vos garde-robes et vous prévoyez faire une vente de garage cet été ? Voici les dates qui sont autorisées par la Municipalité de Cacouna sans que vous ayez besoin d'un permis :

du 15 au 25 juin 2023 et du 15 au 25 juillet 2023.

NOUVEAUTÉ – RÈGLEMENT NO 122-23 SUR LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION INCENDIE

Saviez-vous qu'un nouveau règlement sur la sécurité et la prévention incendie est entré en vigueur le 27 avril dernier? Ce nouveau règlement portant le numéro 122-23 amende et remplace le Règlement No 81-15 et ses annexes. Plusieurs changements et ajouts ont été apportés afin de diminuer le risque d'incendie sur notre territoire.

Pour cette chronique, nous allons nous attarder aux articles 35, 37, 39, 44 et 57 qui concernent les feux extérieurs (feux de foyer, feux de branchages et feux d'artifice), l'aggravation du risque, les permis et les pénalités. Nous vous invitons, également, à prendre connaissance du règlement dans son intégralité sur notre site Internet dans la section « Administration municipale et développement » sous l'onglet « Politiques et règlements municipaux ».



Feux extérieurs - Article 35

Les feux extérieurs sont permis seulement dans les cinq situations suivantes :

- 1) un Feu de joie faisant partie des activités officielles d'une fête publique (permis obligatoire);
- 2) un feu de branchages (permis obligatoire);
- 3) un feu de foyer muni d'un pare-étincelles et installé à plus de 3 mètres de tout bâtiment, limites de terrain et de matières combustibles (sans permis);
- 4) un feu situé dans un terrain de camping (sans permis - voir les conditions spécifiques dans le règlement);
- 5) un feu à des fins pédagogiques exécuté par les Autorités compétente.



Bien entendu, on ne brûle pas n'importe quoi. Nous vous demandons de n'utiliser que du bois naturel (bûches), des branches d'arbres et des bûches de types écologiques. Le bois peinturé, teint ou traité, la mélamine ainsi que les panneaux de copeaux sont interdits. Comme dernier conseil, assurez-vous de toujours garder à proximité du feu un moyen de l'éteindre rapidement comme un boyau d'arrosage, un seau d'eau ou un extincteur.

Feux de branchages - Article 35.5

Les feux de branchages, communément appelé **feux de nettoyage ou de brûlage** sont autorisés (avec permis seulement) dans les deux situations suivantes :

- 1) dans un lieu situé en zone agricole telle qu'identifiée au Plan de zonage;
- 2) dans d'autres lieux sur le territoire de la Municipalité mais à condition que le feu soit situé à **100 mètres de tout bâtiment.**

L'activité autorisée par un permis pour feu extérieur doit s'exercer conformément aux conditions et restrictions suivantes :

- 1) Le feu doit être sous la surveillance constante du détenteur du permis ou d'une personne assignée par lui. Cette surveillance doit s'exercer tant que le feu n'est pas totalement éteint. De plus, ledit permis doit être disponible sur les lieux du feu en tout temps;
- 2) Le détenteur du permis doit s'assurer qu'un moyen d'éteindre le feu soit rapidement accessible d'utilisation et disponible à proximité, tel un seau d'eau, un tuyau d'arrosage, un extincteur ou tout autre dispositif semblable;
- 3) Un accès carrossable d'environ six mètres (6 m) de largeur pour les véhicules d'urgence doit être disponible pour se rendre à proximité du feu;
- 4) À tout moment au cours de l'activité autorisée par un permis de feu à l'extérieur, l'Autorité compétente peut imposer des mesures de sécurité ou, même, ordonner l'extinction du feu si elle juge, de façon raisonnable, que :
 - a) l'une ou l'autre des conditions ou restrictions imposées par le règlement ou le permis n'est pas respectée;
 - b) le feu, ou la fumée, des tisons, des braises ou des étincelles qui s'en dégagent, constituent une nuisance pour le voisinage ou affectent la visibilité sur toute voie publique;
 - c) le feu, ou la fumée, des tisons, des braises ou des étincelles qui s'en dégagent, constituent un risque pour la sécurité des personnes ou l'intégrité des biens du voisinage.
- 5) Lorsque le détenteur du permis de feu à l'extérieur ne se soumet pas à un ordre lui imposant une mesure de sécurité conformément au présent règlement, l'Autorité compétente peut elle-même accomplir cette mesure, incluant l'extinction du feu;
- 6) Avant de quitter le site d'un feu, le détenteur du permis doit s'assurer que le feu est complètement éteint;
- 7) Le titulaire du permis doit s'assurer qu'un nettoyage du site du feu, y compris les cendres, soit effectué dans les vingt-quatre (24) heures suivant la fin de l'événement.

Pièce pyrotechnique (feux d'artifice) en vente libre - Article 37

L'utilisation de pièces pyrotechniques en vente libre est interdite sur le territoire de la Municipalité sans l'obtention d'un permis auprès de l'Autorité compétente conformément au chapitre IV du présent règlement. Tout comme pour le permis de feux de branchages, vous devez contacter le Service de sécurité incendie de Rivière-du-Loup.

Il est interdit d'allumer une Pièce pyrotechnique en vente libre aux endroits suivants :

- dans les rues;
- dans les parcs;
- sur un terrain appartenant à la municipalité à moins d'une résolution écrite du conseil autorisant la tenue de l'événement sur ledit terrain;
- une telle autorisation ne peut être donnée que si une personne responsable s'engage à être présente tout au long du feu d'artifice et qu'elle démontre qu'elle détient une assurance responsabilité d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 \$) par événement pour les dommages corporels et matériels et qu'elle couvre les dommages éventuels suite à un incident survenant lors d'un feu d'artifice en produisant, soit une copie de la police en vigueur contenant une clause spécifique à cet effet, soit une dénonciation expresse du risque dans le contrat d'assurance, soit une attestation de l'assureur ou autrement;
- sur les terrains de jeux (ex : terrain sportif);
- sur une propriété privée, sans avoir obtenu préalablement le consentement du propriétaire;
- à l'intérieur d'un bâtiment.



Nul ne peut utiliser des pièces pyrotechniques en vente libre à moins de cinquante mètres (50 m) de tout bâtiment ou dans un rayon de deux cents mètres (200 m) d'une usine, d'un poste d'essence, d'une station-service ou d'un entrepôt où se trouvent des explosifs, des produits chimiques, de l'essence ou autres produits inflammables.

En tout temps, l'utilisateur doit prévoir une zone de retombée minimale d'un rayon de trente mètres (30 m) du site de lancement à l'intérieur de laquelle on ne devra retrouver aucun bâtiment, véhicule, arbre, câble électrique ou téléphonique ou produit combustible. Si le fabricant des pièces pyrotechniques prévoit une zone de retombée plus grande, celle-ci doit alors être respectée.

Seules les personnes majeures peuvent procéder à l'allumage d'une Pièce pyrotechnique.

L'activité autorisée par un permis pour allumage de pièces pyrotechniques en vente libre doit s'exercer conformément aux conditions et restrictions suivantes :

- 1) L'allumage doit être sous la surveillance constante du détenteur du permis ou d'une personne désignée par lui;
- 2) Le détenteur du permis doit avoir à sa disposition, sur les lieux de l'allumage, un moyen d'extinction pour intervenir rapidement en cas d'accident, comme par exemple, un sceau d'eau, un boyau d'arrosage ou un extincteur;
- 3) Le permis doit être disponible sur les lieux de l'allumage et pendant toute sa durée;

Demande de permis – Article 44

Le permis pour des feux d'artifice en vente libre est gratuit. La demande doit être faite directement auprès du Service de sécurité incendie de Rivière-du-Loup au 418-867-6691 ou par Internet : <https://portail.villerdil.ca/permis/feu/brulage>. Prévoir un délai de **5 jours ouvrables** avant la délivrance d'un permis.

Pour **le permis de brûlage**, le coût est de **100\$** excepté pour les demandeurs en zone agricole où **le coût est fixé à 25\$** durant la période du **1^{er} décembre au 31 mars** inclusivement. En dehors de cette période, les demandeurs en zone agricole devront également payer 100\$ pour un permis. La demande doit être faite au **moins deux jours ouvrables** avant la date prévue du feu auprès de la MRC de Rivière-du-Loup au 418-867-2485, p.#249 ou par courriel à : mtremblay@mrcrdl.quebec.

Aggravation du risque – Article 39

Prendre note que même avec un permis valide, vous devrez éteindre immédiatement votre feu extérieur dès que se manifeste l'une de ces situations :



Site internet de la SOPFEU : www.sopfeu.qc.ca

- la vitesse des vents dépasse **vingt (20) kilomètres** à l'heure;
- l'indice d'inflammabilité de la SOPFEU est de niveau « élevé », « très élevé » ou « extrême »;
- une consigne particulière interdisant les feux extérieurs a été émise par un organisme gouvernemental;
- une interdiction d'arrosage est en vigueur sur le territoire de la municipalité.

Dans le cas où votre feu extérieur n'est pas débuté et que se présente l'une des situations ci-haut mentionnées, vous ne pourrez pas allumer votre feu ni lancer des feux d'artifice.

Pénalités – Article 57

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible en plus des frais :

- pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 000 \$ s'il s'agit d'une personne physique ou d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$ s'il s'agit d'une personne morale;

- pour toute récidive, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$ s'il s'agit d'une personne physique ou d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$ s'il s'agit d'une personne morale.

Nous vous souhaitons que du plaisir cet été en toute sécurité avec vos amis et votre famille. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions concernant cette nouvelle réglementation. Le Service de sécurité et de prévention incendie de Rivière-du-Loup demeure l'Autorité compétente en la matière et saura vous conseiller dans les différents aspects de la loi. Vous pourrez discuter avec un agent de prévention en signalant le 418-867-6691.

TAXES 2023 - DATE LIMITE DU 3^e VERSEMENT - RAPPEL

La date limite pour le 3^e versement des taxes 2023 est le **lundi 24 juillet**. Pour vous éviter des frais d'intérêts, assurez-vous de nous faire parvenir votre paiement à temps. À noter que le **5 juin dernier**, nous avons fait parvenir un état de compte aux citoyens qui avaient un solde en retard de plus de **100\$**. Si ce n'est pas déjà réglé, il serait essentiel de régulariser la situation. Merci!



Le Bureau Municipal est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 12h30 à 16h30 (excepté les jours fériés). Le vendredi, le bureau est fermé. À tout moment, vous pouvez déposer votre chèque dans la boîte aux lettres installée près de la porte d'entrée. Cette boîte est verrouillée. Merci à l'avance!

CONGÉS FÉRIÉS – BUREAU MUNICIPAL FERMÉ



Prendre note que le Bureau Municipal sera fermé le **lundi 26 juin** (Fête Nationale du Québec) et le **lundi 3 juillet** (Fête du Canada). Profitez de ces longs week-ends pour faire le plein d'énergie et participer aux diverses activités qui se dérouleront sur le territoire.

Bons congés !



PÉRIODE DE VACANCES DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Mme Chloé Dumais sera en vacances du **23 au 29 juillet**. Son retour au bureau de Cacouna est prévu pour le **mardi 1^{er} août**. Nous vous rappelons que notre règlement stipule qu'un délai de 30 jours peut être nécessaire pour la délivrance d'un permis. Vous pouvez lui laisser un message dans sa boîte vocale au 418-867-1781 poste #6 ou au bureau de la MRC au 418-867-2485 poste #235. Pour accélérer le processus, l'envoi de documents par courriel est à privilégier. Son adresse est : cdumais@mrcrdl.quebec



RÈGLEMENT NO 49-12 – ANIMAUX DOMESTIQUES

On nous rapporte assez régulièrement la présence de matières fécales dans les différents parcs et lieux publics de la Municipalité. Nous vous rappelons que notre règlement stipule que le gardien d'un animal doit enlever immédiatement les matières fécales laissées sur toute propriété publique ou privée par l'animal dont il a la garde et en disposer à même ses ordures ménagères ou dans une poubelle publique.

C'est une question d'hygiène et de respect envers toutes les utilisatrices et utilisateurs de nos diverses places publiques. Merci de votre précieuse collaboration.

CONDENSÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023.

Tous les conseillers sont présents.

Ratification des déboursés du 1^{er} au 31 mars 2023 et approbation des comptes du mois pour un montant total de 221 951,43 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

CORRESPONDANCES

Dépôt de correspondances reçues de M. Jacques Desjardins, Mme Lizelle Ouellet, Mme Denise Beaulieu, M. Denis Roussel, Mme Kathy Beaulieu, M. Jonathan Duclos, Mme Odile Flibotte et Mme Laura Chénard.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Carrefour d'Initiatives Populaire – Autorisation de signature d'un protocole d'entente dans le cadre du projet d'installation d'îlots nourriciers sur le territoire de la Municipalité présenté par Chantale Parenteau, du CIP; ce projet a pour but de favoriser l'accessibilité aux aliments frais et sains et il encourage l'adoption de saines habitudes de vie; les îlots seront au nombre de 3 par installation et chacun d'eux aura une superficie d'environ 36 pieds carrés; les îlots contiendront deux 2 poiriers rustiques, de la rhubarbe, de la ciboulette, des fleurs comestibles ainsi que diverses plantes attirants les pollinisateurs et/ou repoussant les insectes et vermines nuisibles; les végétaux seront choisis dans une optique d'un minimum d'entretien au sol, de rusticité et de production alimentaire; l'installation complète des îlots sera réalisée par un paysagiste mandaté par le Carrefour d'Initiatives Populaires de Rivière-du-Loup. CONSIDÉRANT que les actions encourageant les saines habitudes de vie sont au cœur des priorités des membres du Conseil, celui-ci accepte volontiers le projet d'installation de 3 îlots nourriciers et accepte de verser un montant maximal de 900,00 \$ au Carrefour d'Initiatives Populaires, soit 50 % des frais nécessaires à la concrétisation du projet. Le Conseil souhaite que les îlots soient installés près de la plantation de bleuets situés sur le terrain se trouvant au Sud de l'Édifice municipal (415, rue Saint-Georges). Le Conseil accepte d'entretenir les végétaux de manière à assurer leur croissance et favoriser leur vitalité selon les recommandations du paysagiste qui réalisera l'installation, et ce, pour une période minimale de 5 ans.

Dépôt du rapport d'audit de performance réalisé par la Commission municipale du Québec et portant sur l'information sur le site Web des municipalités. Ce rapport présente les constatations portant sur la disponibilité de l'information devant se retrouver sur le site Web de la Municipalité ainsi que sur la gestion de son contenu.

Journal EPIK – Paiement de la contribu-

tion financière demandée pour l'année 2023. CONSIDÉRANT que cet ouvrage constitue une rubrique d'information importante pour les résidents de notre Municipalité, le Conseil accepte de verser une contribution financière de 5 760,00 \$ pour la publication des 6 numéros qui paraîtront en 2023.

Multi Techniques – Paiement de la facture pour la migration des systèmes informatiques de la Municipalité vers la suite Microsoft Office 365, pour un montant total de 1 543,27 \$, t.i.

Info Dimanche – Paiement de facture. CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal souhaitaient procéder à la publication d'une lettre ouverte dans le journal Info Dimanche, édition du 15 mars 2023 ayant pour but de présenter aux lecteurs l'ensemble des avantages de l'aménagement de la traverse maritime au Port de Gros-Cacouna, soit le lien fluvial qui permettrait de rejoindre la Municipalité de Saint-Siméon; que la publication a été réalisée dans un format d'une demi-page en couleur; le Conseil accepte de procéder au paiement de la facture pour un montant total de 647,31 \$, t.i.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 – Résolution approuvant la deuxième programmation de travaux (corrigée).

Résolution mandatant le conseiller Ghislain Mailloux à intégrer le conseil d'administration de la Société du Parc côtier Kiskotuk.

Autorisation de signature de l'addenda 2 de l'entente intermunicipale en matière d'inspection 2020-2022.

MES CANADA INC. – Paiement de facture suite à l'inspection des équipements de désincarcération du Service de sécurité incendie, le tout, pour un montant total de 1 142,86 \$, incluant les taxes applicables.

TRAVAUX PUBLICS

Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. – Le Conseil octroie le contrat à la firme Bouchard Service-Conseil S.E.N.C, afin d'assurer la surveillance partielle des travaux de rechargement granulaire d'une portion du chemin de la Rivière-des-Vases, le tout, pour un montant total de 4 397,79\$, t.i.; le coût de ce mandat sera payé via le Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Qc (TECQ 2019-2023).

Les Entreprises Électriques Alain Pelletier Inc. – Soumissions pour la modification de la station d'éclairage du boulevard Industriel ainsi que le remplacement de 4 lampes au sodium pour de l'éclairage au DEL beaucoup moins énergivores. Le Conseil accepte les soumissions de Les Entr. Électr. Alain Pelletier Inc. afin d'effectuer les travaux décrits ci-dessus, le tout,

pour un montant total de 3 500,00 \$, +tx.

Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. – Soumissions pour des caractérisations environnementales en vue des travaux de rechargement du chemin de la Rivière-des-Vases. Le Conseil accepte la soumission reçue de l'entreprise Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc., et ce, afin de réaliser les caractérisations environnementales décrites ci-dessus, le tout, pour un montant total de 4 025,27 \$, t.i.; le coût de ce mandat sera payé via le Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

HYGIÈNE DU MILIEU

Lumen – Soumission pour l'achat d'un moteur nécessaire à la ventilation du bâtiment du Puits Moreault. Le Conseil accepte la soumission pour un montant total de 1 097,25 \$, +tx

SIMO Management Inc. – Paiement de la facture pour la vérification de la précision de 3 débitmètres pour un montant total de 1 655,64 \$, t.i.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Permis – Rapport mensuel du mois de mars 2023.

Adoption du second projet de Règlement numéro 123-23-2 modifiant le règlement de zonage no 19-08-2 qui vise à redéfinir le périmètre de certaines zones, ajouter des usages et apporter des précisions sur les types de revêtement extérieur. (Peut être consulté sur le site web de la Municipalité.)

Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. – Offre de service pour le relevé des détails techniques de génie civil en complément au plan d'aménagement extérieur pour le projet de valorisation du stationnement de l'église - soit la mise en plan de ces détails en vue de la construction des éléments en béton tels que les trottoirs, bordures, bases de balançoire, espace d'ancrage pour sculpture, radiers et murets de bacs à fleurs, radiers des récipients de matières résiduelles et des bancs - Le Conseil accepte la soumission reçue pour un montant maximal total de 7 220,44 \$, t.i.

Guy Lebeau Consultant Inc. – Le Conseil accepte de procéder au paiement de la facture pour le mandat réalisé dans le cadre d'une demande d'exclusion agricole adressée à la CPTAQ, le tout, pour un montant total de 3 794,18 \$, t.i.

LOISIRS ET CULTURE

Dépôt des rapports finaux du Carnaval 2023 et de la Soirée festive du 24 février 2023.

Achat d'une machine à «Popcorn» usagée appartenant à Mme Nancy Bélanger pour un montant de 250,00 \$;

AFFAIRES JURIDIQUES

DHC Avocats Inc. – Le Conseil accepte de

procéder au paiement de la facture due au montant de 790,34 \$, t.i. pour divers services professionnels rendus pour la période se terminant le 31 janvier 2023, dans le cadre du litige opposant la Municipalité à l'entreprise Hugues Guérette Inc.

INFORMATIONS

Prochaine réunion du Conseil – Séance ordinaire – lundi 8 mai 2023 à 19h30
PÉRIODE DE QUESTIONS

CONDENSÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023.

Tous les conseillers sont présents.

Ratification des déboursés du 1er au 30 avril 2023 et approbation des comptes du mois pour un total de 188 952,26 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

CORRESPONDANCES

Dépôt d'une correspondance recue de M. Mathieu Lajoie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dépôt du rapport financier du directeur général et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2022.

Dépôt des états financiers trimestriels (activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023).

Vitalité Économique – Demande de partenariat pour l'achat d'un espace publicitaire. Le magazine «Vitalité économique» réalisera un reportage spécial sur le récent agrandissement de la pharmacie Familiprix de M. Philippe Lépicier et Mme Marie-Hélène Miousse, pharmaciens propriétaires. Ce reportage permettra de mettre en valeur cette entreprise dispensant des services essentiels à notre population. La Municipalité souhaite participer à cette parution afin de contribuer au rayonnement de cette entreprise constituant un véritable joyau pour notre territoire. Le Conseil procède donc à l'achat d'un espace publicitaire carte simple au coût de 295,00 \$ +tx) qui sera accolé aux textes et photos du reportage en question. Le Conseil félicite et remercie chaleureusement Mme Miousse et M. Lépicier pour leur dévouement et leur implication auprès de la population cacounoise.

Cercle des Jeunes Ruraux de L'Isle-Verte – Demande de commandite. Le Conseil accepte d'octroyer une commandite d'un montant de cent dollars afin de perpétuer le succès de cette journée enrichissante pour la relève agricole.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 – Résolution approuvant la troisième programmation de travaux.

Requalification de l'église - Résolution

autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière d'un montant de 642 444,00 \$ (représentant 60% du coût total estimé du projet), auprès du Conseil du patrimoine religieux du Québec dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux – Volet 2..

Léo Goudreau et Fils – Soumission pour l'entretien annuel des cloches et du paratonnerre de l'église. Le Conseil accepte la soumission au montant de 1 281,97 \$..

Création de comité et/ou assignation des membres du Conseil sur ceux-ci : - Comité consultatif d'urbanisme (CCU), *Ghislain Mailloux*; - Comité de développement du Port de Gros-Cacouna et du Parc industriel, *Rémi Beaulieu, Louis-René Perreault*; - Comité d'embellissement, *Danielle Bélanger, Johanne Pelletier*; - Comité des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de la Politique familiale/MADA, *Danielle Bélanger, Johanne Pelletier*; - Comité du projet de l'église, *Rémi Beaulieu, Francine Côté*; - Comité de gestion des ressources humaines, *Rémi Beaulieu, Francine Côté, Louis-René Perreault*; - Comité de sécurité publique, *Francine Côté, Johanne Pelletier*; - Comité de la voirie et du milieu agricole, *Rémi Beaulieu, Ghislain Mailloux*; - Corporation de Développement de Cacouna, *Louis-René Perreault*; - Comité de la Bibliothèque Émile Nelligan, *Francine Côté*; - Société du Parc côtier Kiskotuk, *Ghislain Mailloux*.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service incendie – Rapport du mois d'avril 2023.

Société Plan de Vol Inc. / Idside – Renouvellement de l'entente d'entretien annuelle et paiement de la facture pour un montant total de 1 353,26 \$ t.i. (ce logiciel permet de respecter le Règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre).

TRAVAUX PUBLICS

Soumissions reçues pour le balayage des rues de la Municipalité. Le Conseil accepte la soumission de l'entreprise Gregtech Inc. au montant de 7 185,94 \$, t.i., pour le balayage des rues de l'ensemble de son territoire.

Soumission de l'entreprise Gregtech Inc. - Balayage des trottoirs. Le Conseil accepte la soumission au montant de 977,29 \$, t.i.

Rechargement granulaire du chemin de la Rivière-des-Vases sur une portion approximative de 2,5 km. Le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence l'entreprise Hugues Guérette Inc., pour un montant total de 324 270,78 \$, t.i. Le coût de ces travaux sera entièrement payé via le Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et

de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

HYGIÈNE DU MILIEU

Veolia – Soumission pour l'achat de divers équipements en lien avec l'analyse des bassins d'épuration des eaux. Le Conseil accepte la soumission de l'entreprise Veolia Water Technologies Canada Inc. pour l'achat de divers équipements d'échantillonnage nécessaires à l'analyse de la problématique de concentration en azote ammoniacale aux bassins d'épuration des eaux, le tout, pour un montant total de 1 332,65 \$, t.i.

Campor Environnement Inc. – Le Conseil accepte de procéder au paiement de la facture pour les travaux de désobstruction d'une conduite d'égout sanitaire principale, au bout de la rue de la Falaise, survenus le vendredi 7 avril 2023, pour un montant total de 3 783,74 \$, t.i.

Remplacement de la conduite d'alimentation du Puits Moreault - Modification du mode de paiement prévu antérieurement au fonds général, mais qui sera plutôt assuré via le Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Permis – Rapport mensuel du mois d'avril 2023.

Groupe Pousse-Vert – Paiement de facture. CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna avait entrepris des démarches auprès de la « CPTAQ » afin d'exclure certains lots et/ou une partie de ceux-ci de la zone agricole provinciale; et la Municipalité avait demandé la tenue d'une audition devant les commissaires attitrés au dossier puisque leur orientation préliminaire était négative en regard de la demande présentée; afin de maximiser ses chances de succès, la Municipalité a cru bon de retenir les services de M. Luc Bérubé, agronome de l'organisme Groupe Pousse-Vert; CONSIDÉRANT que l'audition et le mandat de M. Bérubé sont maintenant complétés, le Conseil accepte de procéder au paiement de la facture reçue de l'organisme Groupe Pousse-Vert pour les services rendus par M. Luc Bérubé, agronome, pour un montant total de 388,05 \$, t.i.

Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du second projet de Règlement numéro 123-23-2 modifiant le règlement de zonage no 19-08-2.

Adoption du Règlement numéro 123-23 modifiant le règlement de zonage no 19-08-2 qui vise à redéfinir le périmètre de certaines zones, ajouter des usages et apporter des précisions sur les types de revêtement extérieur. (Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Municipalité.)

Demande de dérogation mineure – 232, chemin de la Pointe-à-Moreault.

Le Conseil fait siennes des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment complémentaire en question à condition que la superficie maximale totale des bâtiments complémentaires se trouvant sur la propriété soit d'un maximum de 150 mètres carrés. Le Conseil demande donc aux propriétaires de l'immeuble de produire un nouveau plan démontrant que l'agrandissement du bâtiment complémentaire respectera cette condition.

Demande de dérogation mineure – 325, rue du Quai. Le Conseil fait siennes des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et refuse d'accorder une dérogation mineure qui aurait permis de rendre conforme la marge de recul arrière en lien avec un agrandissement projeté; le Conseil mentionne toutefois aux propriétaires qu'il serait ouvert à ce que ces derniers déposent une nouvelle demande de dérogation.

Dépôt des soumissions reçues pour l'achat des montages floraux pour la saison estivale 2023. Le Conseil accepte la soumission reçue de l'entreprise Les Serres Du Mont de St-Éloi, pour un montant total de 1 650,00 \$, +tx, conditionnellement à ce que la Municipalité puisse recruter une personne qui sera en mesure de réaliser l'entretien paysager au cours de la saison estivale 2023.

Parc industriel – Dépôt des soumissions reçues pour établir la valeur marchande du lot numéro 4 984 144. Le Conseil accepte la soumission reçue de l'entreprise Antoine Roussel, évaluateur agréé, pour un montant total de 800,00 \$, +tx.

LOISIRS ET CULTURE

Tarifs du Camp de jour pour l'été 2023 - 27 juin au 18 août. Les coûts ont été établis dans le but de favoriser au maximum l'accès à ce service.

Résidents: Camp de jour Régulier – Temps plein (5 jours par semaine excluant les sorties, le cas échéant): 250\$ 1^{er} enfant, 200\$ 2^e enfant, 175\$ 3^e enfant. Service de garde (5 jours par semaine): 200\$ par enfant.

Non-résidents: Camp de jour Régulier – Temps plein (5 jours par semaine excluant les sorties, le cas échéant): 450\$ 1^{er} enfant, 375\$ 2^e enfant, 325\$ 3^e enfant. Service de garde (5 jours par semaine): 400\$ par enfant.

Embauche des 8 animateurs et aide-animateurs du Camp de jour pour l'été 2023.

Animatrices: Brittany Pouliot, Emmy Ouellet, Mégane Kirouac, Maëlle Petit, Mathilde Kerschbaumer

Aide-animateur-trices: Laurence Lévesque, Léonie St-Pierre, Cédric D'Amours.

Leurs conditions de travail seront consignées dans une entente de travail à intervenir entre la Municipalité et chacun-e des candidats.

Renouvellement de l'adhésion à l'URLS pour l'année 2023 (150.\$).

Voisins solidaires – Mandat accordé à la MRC pour la gestion du projet territorial «zone de bienveillance» dans le cadre de Voisins solidaires et acceptation d'y accorder 1 000 \$ de l'enveloppe, attendu que la MRC a déposé, en collaboration avec cinq municipalités, une demande collective dans le cadre de l'appel de projets Voisins solidaires et a reçu 10 000\$ par municipalité.

Productions Royal Pyrotechnie Inc. – Mandat pour le déploiement de feux d'artifices dans le cadre des festivités de la Fête Nationale du Québec le 23 juin prochain pour un montant maximal de 5 000 \$, t.i.

Entretien et surveillance de l'église - Paiement de la somme due à M. Yvon Rioux pour les mois de janvier à avril 2023,

soit pour 27 visites, à 18 \$ pour un total de 486 \$. M. Rioux effectue un excellent travail et il poursuivra ses tâches tant et aussi longtemps que la Municipalité n'aura pas réussi à trouver un candidat pour le remplacer.

Approbation d'un contrat pour la dispense des cours de soccer à l'été 2023.

La personne retenue pour offrir ces cours de soccer, à raison de trois (3) séances par semaine, est Mme Laurence Thomas.

AFFAIRES JURIDIQUES

DHC Avocats Inc. – Paiement de factures. Le Conseil accepte de procéder au paiement des factures dues à la firme DHC Avocats Inc., aux montants de 791,49 \$ et 5 453,90 \$, t.i., et ce, pour divers services professionnels rendus pour la période se terminant le 31 mars 2023, dans le cadre du litige opposant la Municipalité à l'entreprise Hugues Guérette Inc.

INFORMATIONS

Prochaine réunion du Conseil – Séance ordinaire – lundi 5 juin 2023 à 19h30.

.....
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2023
ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT* NUMÉRO 124-23 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS;
4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT* NUMÉRO 125-23 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE;
5. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT* NUMÉRO 125-23 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE;
6. PÉRIODE DE QUESTIONS;
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

* Ces projets de règlements peuvent être consultés sur le site internet de la Municipalité de Cacouna

.....
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 123-23

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Cacouna, le 8 mai 2023 :

Règlement numéro 123-23 modifiant le règlement de zonage no 19-08-2 qui vise à redéfinir le périmètre de certaines zones, ajouter des usages et apporter des précisions sur les types de revêtement extérieur

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 415, rue Saint-Georges, Cacouna (Québec), G0L 1G0, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. À noter que le règlement est également disponible en format numérique au www.cacouna.ca

Ce règlement est entré en vigueur le 19 mai 2023, suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Rivière-du-Loup en regard des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Cacouna, ce 22 juin 2023.


 M^e Félix Bénibé, notaire
 Directeur général & greffier-trésorier


 Municipalité
 de Cacouna

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR *Points principaux*

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- Séance ordinaire du 8 mai 2023

- Séance extraordinaire du 29 mai 2023

RATIFIC. DÉBOURSÉS ET ADOPT. DES COMPTES DU MOIS

- Ratification des déboursés 1-31 mai et approb. des comptes du mois

CORRESPONDANCES

- Dépôt d'une correspondance reçue de M. Vincent Belley

- Dépôt d'une corr. reçue de Mme Nicole Avoine et M. Langis Fortin

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Dépôt du Résumé du bilan financier au 31 décembre 2022 – Rapport de la Mairesse

- Report de la séance régulière prévue le 7 août 2023

- Adoption du Règlement numéro 124-23 concernant les modalités de publication des avis publics

- Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Inscription de la Mairesse au congrès annuel

- Ultima / Coginov Inc. – Renouvellement du contrat de soutien technique et d'utilisation du logiciel

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Service incendie – Rapport du mois de mai 2023

- MRC de RdL – Non-renouvellement de l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie

HYGIÈNE DU MILIEU

- Équipements Sanitaires G.G. Ltée – Soumission pour la location de deux (2) toilettes portatives

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- Permis – Rapport mensuel du mois de mai 2023

- Paiement de la facture due à Mme Kim Marquis pour l'entretien paysager de la Municipalité réalisé au mois de mai 2023

- Embauche d'un préposé à l'arrosage des espaces paysagers

LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

- Atelier 5 – Paiement de la facture numéro 4147

- Embauche des animateurs et aide-animateurs du Camp de jour pour l'été 2023

- Modification et abrogation de la résolution no 2023-05-115.11.2

AFFAIRES JURIDIQUES

- DHC Avocats Inc. – Paiement de la facture numéro 194837

- Me Louis-Marie Vachon – Paiement de la facture no 2023-01-093

INFORMATIONS

- Proch. réunion du Conseil – Séance ordinaire – mardi 4 juillet 19h30

municipal



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
Directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, que :

LES SÉANCES ORDINAIRES POUR LE RESTANT DE L'ANNÉE 2023 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE CACOUNA SE TIENDRONT CONFORMÉMENT AU CALENDRIER APPARAISSANT CI-DESSOUS ET ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CONSEIL LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE S'ÉTANT TENUE, LE 5 JUIN 2023, À 19H30, À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU 415, RUE DE L'ÉGLISE À CACOUNA, LIEU HABITUEL DES SÉANCES DE CE CONSEIL.

Voici le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour le restant de l'année 2023 :

Le mardi 4 juillet 2023
Le lundi 14 août 2023
Le lundi 11 septembre 2023
Le lundi 2 octobre 2023
Le lundi 6 novembre 2023
Le lundi 4 décembre 2023

DONNÉ à Cacouna, ce treizième (13^e) jour de juin 2023.

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 125-23 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cacouna, qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de « Règlement numéro 125-23 relatif à la démolition d'immeuble » se tiendra comme suit :

DATE : Mardi 4 juillet 2023
HEURE : 18h45
LIEU : Salle municipale
415, rue de l'Église, Cacouna (Québec) G0L 1G0

L'assemblée publique, tenue par le Conseil municipal, aura pour objet d'expliquer les tenants et aboutissants du projet de « Règlement numéro 125-23 relatif à la démolition d'immeuble » ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces modifications.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 415, rue Saint-Georges, à Cacouna, durant les heures d'ouverture, ou sur le site internet de la Municipalité au www.cacouna.ca

DONNÉ à Cacouna, ce 22^e jour du mois de juin 2023.

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier

CONSULTATION CITOYENNE



!! Consultation sur les conditions et le milieu de vie dans votre municipalité !!

La MRC de Rivière-du-Loup, en collaboration avec l'ensemble des municipalités, lance une consultation pour développer sa toute première politique en développement social et pour appuyer les travaux de révision des outils d'urbanisme de votre municipalité.

Les thèmes abordés :

- ✓ l'habitation
- ✓ le milieu de vie
- ✓ les services de proximité
- ✓ la vie communautaire
- ✓ les services municipaux.

Vous avez jusqu'au 1er juillet 2023 pour répondre au questionnaire:

<https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx...>

Des copies papier sont disponibles à votre bureau municipal.

Pour plus d'informations <https://consultation.mrcriviereduloup.ca/>

ou

418 867-2485 poste 239 ajestin@mrcrdl.quebec

PNWW ACTUALITÉS

MAI

2023/05/01 DÉCÈS ANNE ARCHAMBAULT

C'est avec grande tristesse que la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk a appris le décès de madame Anne Archambault.

Militante pour les femmes autochtones, elle a été Grand Chef pendant plus de 12 ans entre 1999 et 2004 et entre 2008 et 2016. Durant ses mandats, elle a été très impliquée dans le développement des activités de pêches commerciales et dans la militance contre la discrimination quant à l'inscription au registre des Indiens. À cet effet, elle a reçu la médaille des Premiers Peuples en 2019 après avoir été nommée par PNWW.

Le drapeau de la PNWW a été mis en berne en hommage à madame Archambault.



2023/05/11 LA PREMIÈRE NATION WOLASTOQIYIK WAHSIPEKUK INAUGURE AUJOURD'HUI SON TOUT NOUVEAU NAVIRE DE PÊCHE CÔTIÈRE À PROPULSION HYBRIDE.

Construit par l'entreprise Conception Navale FMP de Newport en Gaspésie, le Ciktek sera dédié aux pêches côtières de la PNWW soit l'oursin et le homard.

La saisonnalité de ces pêches permettra à la PNWW d'établir un maillage étroit avec différents partenaires scientifiques au cours de l'été et de l'automne. Observations de mammifères marins, relevés de biomasse, prélèvements d'eau et échantillons de sédiments sont tous des projets que la PNWW pourra réaliser en partenariat avec ce bateau.

La capitainerie du Ciktek sera assumée par Georges Gingas-Nicolas, membre de la PNWW.



JUIN

2023/06/06 ENTENTE EN MATIÈRE DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FAUNE AU SUJET DU TERRITOIRE DE PARKE-

Le Gouvernement du Québec et la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk se sont engagés à assurer la conservation et la mise en valeur de la faune sur le territoire de Parke par la signature d'une nouvelle entente.

L'Entente en matière de conservation et de mise en valeur de la faune au sujet du territoire de Parke confère à la PNWW la pratique exclusive de certaines de ses activités traditionnelles sur ce territoire.

Dans le contexte de la présente entente, les Wolastoqiyik poursuivent leur rôle de gardien de leur territoire ancestral, le Wolastokuk, depuis des temps immémoriaux et se portent plus spécifiquement garants de la protection et de la mise en valeur du patrimoine naturel du territoire de Parke en collaboration avec le gouvernement du Québec.

LES TRAVAUX SE POURSUIVENT AU SITE D'OBSERVATION...



2023/06/13 MISE EN FONCTION DE LA FLEUR SOLAIRE !

Le mardi 13 juin dernier, la Première Nation Wolastoqiyik Washipekuk inaugurerait la mise en fonction de la Fleur solaire et c'est avec succès qu'elle a déployé ses pétales! Elle alimentera le site d'observation des bélugas PUTEPT-AWT de la PNWW pour ses besoins en électricité tels que les lumières, le matériel destiné aux communications, les présentations aux visiteurs et plus encore!

Simplement déposé sur un pilier, ce système est autonome, autonettoyant et d'une grande efficacité grâce à son tracker solaire. La fleur est équipée de 12 pétales qui se déploient la journée, suivent le soleil et se referment le soir. Son design a été inspiré par la nature, en particulier les tournesols qui s'ouvrent et se ferment tout en suivant les rayons du soleil.

En plus de s'adapter au paysage, elle répond au critère d'écoresponsabilité du site d'observation des mammifères marins.



Ferme Sigamel inc.

PRODUCTION DE CÈDRES EN POT

VENTE - INSTALLATION - TAILLAGE

Bruno Gagnon, propriétaire
Cellulaire: (418) 860-5640
152, route 291, Cacouna (Qc), G0L 1G0
Courriel: sigamel@videotron.ca
Site web: www.sigamel.com



babillard

À Cacouna : COURS D'ANGLAIS ou de CONVERSATION ANGLAISE

Cours en petit groupe de 2 à 4 ou cours privé. Adapté à vos besoins.

Pour informations, Karen-Ann Fallu
contacter: 418 867-4439

SURVEY for English-speaking Community

They want to hear from ANY English speaking person who regularly spends at least part of their time in the region. If you are generally here for a week, a month, the summer, they want to hear from you.

The prize is getting to have your say on what would make life better for you while you are here.

The main page for their site is: www.heritagelsl.ca while the survey page is: www.heritagelsl.ca/needs-assessment

J'achète vos vieux papiers...

... d'avant 1940

- Cartes postales
- Photos (scènes de vie)
- Images pieuses (dentelle)
- Cartes mortuaires

Richard Michaud
418.862.5671

Consultation de la communauté anglophone au Bas-Saint-Laurent



Consultation of the Lower Saint Lawrence English-speaking Community

- Est-ce que l'anglais est votre langue maternelle ?
Parlez-vous anglais (ou anglais et une autre langue) à la maison ?
Est-ce que l'anglais est votre première langue officielle parlée ?
Êtes-vous bilingue ?

OU

- Êtes-vous intéressé(e) par des services et/ou des activités sociales, culturelles ou littéraires en anglais ?

Héritage Bas-Saint-Laurent a besoin de votre participation à une consultation de la population régionale d'expression anglaise ! La consultation abordera les origines, l'éducation, l'emploi, l'accès aux services en santé et aux services sociaux, et les opportunités socioculturelles des participants. Cette consultation s'adresse à des personnes de tout âge. Aidez-nous à passer le message !

Pour participer ou pour plus d'informations, veuillez contacter

To participate or for more information, please contact

Alexandra Rao
(581) 814-0794
arao@heritagelsl.ca

- Are you a native English speaker?
Does your family speak English (or English and another language) at home?
Is English your first official language spoken?
Are you bilingual?

OR

- Are you interested in services and/or social, cultural or literary activities in English?

Heritage Lower Saint Lawrence needs your input for a consultation of English speakers in the region! The community consultation will address participants' origins, access to health care and social services, employment, education, and sociocultural opportunities. Participants of all ages are needed. Please help us to spread the word!



Église St James



Cet été 2023 à l'église St James

CÉLÉBRATIONS DOMINICALES DU DIMANCHE 11H00

2 - 9 - 16 - 23 - 30 JUILLET

6 - 13 - 20 - 27 AOÛT

.....

+ JOURNÉES DU PATRIMOINE RELIGIEUX LES 9-10 SEPTEMBRE VOIR PAGE 9



René Michel Ouellet, prés.



Stéphanie Robert, v-prés.



Jeanne Hippolyte, secr.



Myriam Belzile, trés.



Kathy Beaulieu, adm.



Camille La Rochelle, adm.



Ls-René Perreault, délégué mun.



Virginie Ruel, agente dev.

Bonjour Cacounoises, Cacounois,

Bien du nouveau à LA CORPO, depuis notre dernière chronique.

L'AGA de LA CORPO : 24 avril 2023, en présentiel

Le lundi 24 avril dernier, s'est déroulée notre assemblée générale annuelle. Pour une première fois en trois ans, elle s'est tenue en **présentiel**. Nous étions environ une vingtaine de personnes, que je remercie vivement pour leur présence, et surtout pour leur intérêt au développement de notre Municipalité, à tous les niveaux.

Comme vous pouvez le constater autant sur notre site web www.corpodevcacouna.com, que sur le site de la Municipalité de Cacouna (www.cacouna.ca), notre conseil d'administration est composé des mêmes personnes que pour la dernière année, sauf des changements au niveau de l'exécutif et dans l'identification du représentant du délégué municipal :

René Michel Ouellet, président

Stéphanie Robert, vice-présidente

Jeanne Hippolyte, secrétaire

Myriam Belzile, trésorière

Kathy Beaulieu, administratrice

Camille La Rochelle, adm. et secrétaire adjointe

Louis-René Perreault, délégué municipal

Nous pouvons compter aussi sur la présence de Camille Beaulieu, à titre d'observatrice, qui est impliquée dans quelques comités de notre CORPO. Je tiens aussi à souligner l'apport de membres des premières heures de LA CORPO qui nous appuient dans certains comités, en raison de leur vaste expérience (Yvan Roy, Lynda Dionne et Georges Pelletier). Je ne veux pas passer sous silence l'appui de madame Virginie Ruel, notre agente représentant le Service de développement rural de la MRC, sans oublier les autres agents qui interviennent ponctuellement dans nos dossiers : Valérie Bélanger, Julie Couvrette et Gérald Dionne.

Comme président de LA CORPO, je tiens à remercier chaleureusement et sincèrement la 1^{ère} déléguée municipale qui a siégé à notre conseil d'administration, madame Francine Côté, et ce, depuis les tous débuts de son existence. MERCI infiniment Francine pour votre grande implication.

Les Projets de LA CORPO en 2023

Comme en 2022, nous avons été présents à la *Foire printanière*, qui s'est tenue le samedi 27 mai dernier. Nous avons participé à trois kiosques : le don d'arbres avec Louis-René Perreault et moi-même, le don de boutures avec Stéphanie Robert représentant la *Communauté nourricière*, et le *Comité d'accueil des nouveaux.elles arrivants.es*, avec Myriam Belzile et Jeanne Hippolyte, et s'est jointe aussi madame Claudette Belzile pour le *Comité du Frigo partagé*. Un MERCI tout à fait spécial à notre vice-présidente, Stéphanie Robert, et à notre secrétaire corporative, Kathy Beaulieu, qui se sont impliquées au sein du Comité organisateur.

Lors de la FOIRE qui, reconnaissons-le, fut un franc succès, nous avons procédé à trois tirages au bénéfice de nouveaux.elles arrivants (une quinzaine sont venus nous visiter). Nous avons aussi procédé à 23 tirages de jardinières et arbres fruitiers à plusieurs Cacounois.es.

Je désire terminer en vous indiquant que trois de nos membres sont impliqués dans certains comités créés par la Municipalité de Cacouna :

- Kathy Beaulieu, sur le comité des Fêtes du 200^{ième} qui se dérouleront en 2025;
- Stéphanie Robert, sur le comité créé pour la galerie d'art et le nouveau Parc de l'Église de Cacouna (suite de la rencontre citoyenne du 3 mai);
- Stéphanie est présente aussi sur le Comité du 2^e *Festuaire de Cacouna* (15 juillet);
- Moi-même, sur le comité créé pour l'activité *Deux nations, Une fête*, tenue conjointement avec la *Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk* (19-20 août 2023).

Nous vous souhaitons une belle saison estivale. Profitez-en au maximum.

René Michel Ouellet, président

